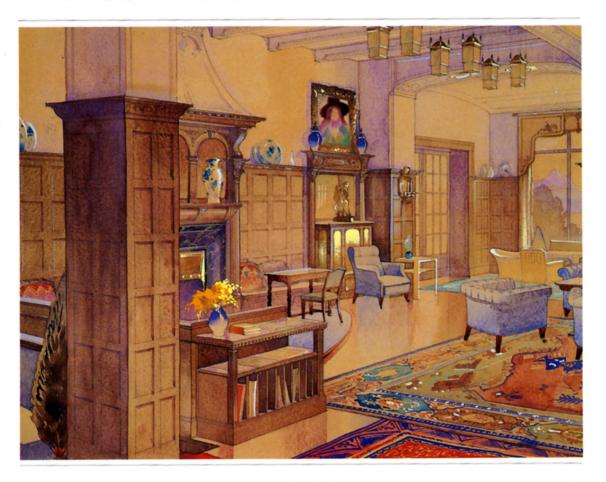
Une Menuiserie Modèle

Les Held de Montreux



Institut de théorie et d'histoire de l'architecture Archives de la construction moderne

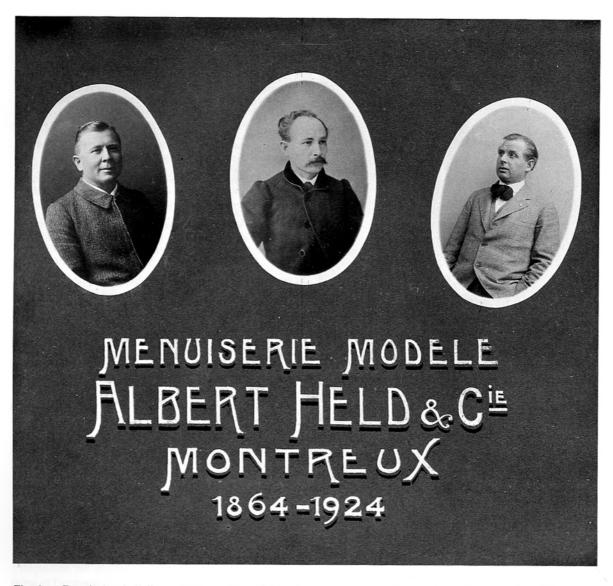


Fig. 9 — Frontispice de l'album établi par Otto Held qui retrace au moyen de ses propres photographies l'histoire de l'entreprise. Georges Held, en compagnie de ses fils Hermann, à droite, et Albert, à gauche.

UNE DYNASTIE DE MENUISIERS

JOËLLE NEUENSCHWANDER FEIHL

Le fondateur, Georges Held (1836-1890)

Les origines de la Menuiserie Modèle remontent à l'année 1864; cette année-là, Georges Held et son compatriote Konrad Kölbel : ouvrent un atelier de menuiserie à Villeneuve. Georges Held est né en 1836 à Wiesentheid en Bavière 2 (fig. 9); orphelin, il est recueilli à l'âge de douze ans par un menuisier qui lui enseigne son métier 3. En 1858 au plus tard, il quitte la région de Würzburg 1 pour entreprendre un périple qui le conduira à Villeneuve, opérant, toutes proportions gardées, à la manière des compagnons de l'Ancien Régime, qui achevaient leur formation par un tour d'Europe. Repéré d'abord à Neuchâtel en novembre 18585, il travaille ensuite deux ans à Genève 6 avant de se rendre à La Tour-de-Trême en janvier 1862. En septembre 1863, il est à Veytaux 8; il y fait probablement la connaissance de sa future épouse, Antonie Reichstadt 9 et de son futur associé, Konrad Kölbel 10. Les trois personnages se retrouvent à Villeneuve dès août 1864 11.

Les deux menuisiers installent leur atelier en bordure de lac, au nord-est de l'actuel collège, dans l'ancien bâtiment des douanes ¹² dont les archives de l'entreprise conservent la photographie (fig. 10). Ce document montre une rangée de bâtiments majoritairement construits en bois; une partie du rez-de-chaussée est cependant édifiée en maçonnerie selon une typologie propre à l'habitat rural de plaine. Ce bâtiment abritait-il uniquement l'atelier ou servait-il également de domicile à la famille Held et aux éventuels ouvriers que l'atelier employait? Bien que la photographie soit certainement postérieure à l'établissement des Held à Villeneuve ¹³, l'aménagement soigné de l'extérieur — plates-bandes, arbres sur espaliers — induit une fonction de résidence.

En 1869, Georges déménage seul à Crin, paroisse de Montreux, l'association avec Kölbel ayant été entre-temps dissoute. Après une tentative avortée de construction et deux déménagements ¹⁴, la famille s'installe vers 1873 pour plusieurs années à Territet; elle loue les locaux d'une ancienne forge appartenant à la famille



Fig. 10 — Villeneuve, ancien bâtiment des douanes, premier atelier de Georges Held.

Chessex ¹⁵, rue du Bocherex, où vont se côtoyer jusqu'en 1889, habitation et activité profession-nelle. En 1881, Georges Held reprend l'exploitation d'une scierie voisine, également propriété de la famille Chessex qui, par ailleurs, emploie le fils aîné Albert à toutes sortes de petits travaux ¹⁶. L'entreprise se porte bien puisqu'en 1882 et en 1889, Georges se voit dans l'obligation de louer des locaux dans le voisinage ¹⁷.

A l'exception de photographies des différents immeubles occupés par la famille, le fonds Held ne renferme aucun document concernant l'activité de l'entreprise avant 1885. Pour la période suivante, un livre de comptabilité des salaires (1885-1893) 18 donne de nombreux renseignements sur les conditions de travail. Le nombre élevé d'ouvriers et la courte durée de leur engagement témoignent d'une part de la mobilité ouvrière constatée déjà dans la biographie de Georges Held lui-même et, d'autre part, de l'opportunisme du patron qui engage et débauche en fonction des commandes; ainsi il n'est pas rare de voir revenir après quelques mois d'absence le même ouvrier 19.

Ce document renseigne également sur le montant et le mode de paiement des salaires. Le salaire quotidien moyen se situe aux alentours de 4 francs 50 20. Les salaires les plus bas, entre 7 et 10 francs la semaine, concernent probablement des apprentis 21; en effet, l'un des ouvriers qui touchait 10 francs par semaine en 1890, voit son salaire progresser: en 1892, il est l'un des mieux payés et gagne 6 francs par jour 22. Certains travaux ou plus rarement certains ouvriers sont payés à la tâche, ce mode de rétribution restant cependant peu courant. Deux cas montrent que le travail de nuit était mieux rétribué: le salaire horaire est majoré de 20 centimes 23. Cette dernière remarque soulève la question des heures supplémentaires dont ce sont les seules mentions explicites; leur paiement majoré est peut-être un acquis de la convention signée en 1891 24 dont nous ne possédons pas le texte; cependant, la nature de la source, qui comptabilise dans un premier temps les journées de travail puis par la suite les heures, ne permet pas d'établir la différence entre les heures dues généralement, à savoir dix heures quotidiennes six jours par semaine, et les heures effectuées en plus.

Ainsi que le rapporte la tradition familiale, «à l'époque [vers 1875], les ouvriers étaient nourris et logés. Il fallait dresser deux tables à chaque repas, l'une pour les ouvriers et l'autre pour la famille» ²⁵. Une partie du salaire est retenue pour le paiement de la pension dont le montant journalier varie entre 1 franc 50 et 1 franc 70. Le système de pension, généralisé en 1885, disparaît peu à peu et devient exceptionnel après le décès de Georges en 1890.

Il serait intéressant de confronter ces renseignements avec les travaux des historiens de la classe ouvrière; ces derniers sont très prudents dans leur analyse du niveau de vie ouvrier dans la mesure où les sources divergent selon leur provenance - patronale, syndicale ou officielle — et dans la mesure où les séries statistiques sont très lacunaires 26. Dans le cadre de cette étude, leurs travaux sont à utiliser avec circonspection: premièrement, ils cherchent souvent à saisir, au travers du calcul de l'augmentation du salaire réel, une vue d'ensemble de la condition ouvrière alors qu'il nous faudrait des exemples précis; secondement ils traitent d'une classe plus défavorisée que celle des artisans à laquelle appartiennent encore les ouvriers de Georges Held.

En admettant une certaine similitude conjoncturelle entre Lausanne et la région Vevey-Montreux 27, alors en plein développement touristique, quelques chiffres concernant l'agglomération lausannoise permettent d'utiles comparaisons. Provenant de publications syndicales jubilaires 28 et des travaux de l'historien du mouvement ouvrier vaudois, André Lasserre 29, ils concordent avec les chiffres émanant des archives Held: ainsi, en 1886, le syndicat lausannois des menuisiers demande que la journée de travail soit portée de onze heures à dix heures et que le salaire horaire minimal soit de 45 centimes 30. Les exemples de budgets proposés par Lasserre coïncident avec les chiffres trouvés dans le livre de comptes de Georges Held: en 1895, le revenu journalier d'un charpentier se monte à environ 6 francs 50 sur lesquels 4

francs sont réservés au logement et à l'alimentation d'une famille de quatre personnes ³¹. La pension versée à Georges Held par ses ouvriers — en admettant que le chiffre de 1 franc 50 à 1 franc 70 inclut non seulement la nourriture mais également le logement — représente le tiers ou la moitié du salaire selon les cas, mais ne concerne pas une famille entière.

Georges Held meurt le 7 janvier 1890. Son fils Albert, alors âgé de vingt-cinq ans, reprend la menuiserie où il travaillait depuis son adolescence et où, dès 1881, il secondait son père 32 (fig. 9). Il aurait eu la responsabilité de la scierie 33; il se serait ainsi initié aux choix des grumes et à leur débitage, domaine où il excella et dont il conserva toujours la responsabilité. Au décès du père, l'atelier ne possède que quelques machines 34; la tradition familiale fait état d'un conflit de génération, entre le père et le fils, au sujet de l'introduction de moyens mécaniques, le père ne jurant que par la qualité du travail manuel. L'inventaire dressé au moment de la succession mentionne onze établis 35, preuve que l'atelier, qui aurait employé vers 1874 quatre ouvriers seulement 36, avait déjà acquis une certaine envergure. La reprise de l'entreprise par le fils aîné marque la fin d'une certaine tradition empreinte encore de compagnonnage et le début du régime de manufacture qui se développe pleinement dès le tournant du siècle avec la construction d'une véritable usine et la mécanisation de tâches auparavant effectuées à la main.

L'entrepreneur Albert Held (1865-1960)

Albert, devenu responsable de la menuiserie des «Hoirs Held» ³⁷, fait immédiatement l'acquisition de diverses machines ³⁸. Il réalise en 1891 pour le compte d'Ami Chessex ce qui, à la lecture des témoignages familiaux, représente son chef-d'œuvre de maître menuisier: le plafond de la salle à manger du Sanatorium Grand-Hôtel de Leysin ³⁹ (fig. 30).

En 1894, en raison de problèmes énergétiques, le débit de la Veraye ne suffisant pas au fonctionnement de la turbine chargée d'action-

ner un «parc» de machines de plus en plus grand ⁴⁰, Albert Held déplace ses activités à Crin, dans une ancienne fabrique de pâtes alimentaires ⁴¹ (fig. 11). Situé en bordure de la Baye de Montreux, le bâtiment se prête à l'installation d'une turbine actionnée par la force hydraulique de la rivière; l'eau était acheminée par un bief dont subsiste la trace ⁴². Selon l'avis annonçant son déménagement, l'atelier est équipé de «nouvelles machines munies des derniers perfectionnements» ⁴³. Le discours publicitaire a changé: en 1890, une réclame parue dans la presse faisait encore état d'outillage ⁴⁴; à partir de 1894, les machines deviennent un argument promotionnel.

L'avantage que constitue la proximité de la rivière se mue en inconvénient lorsqu'un jour de 1896, une crue emporte au lac des billes de bois. Par ailleurs, la faiblesse hivernale du débit ainsi que les prises d'eau, opérées en amont par la société d'électricité, entravent le bon fonctionnement des machines 45.

Les aléas de l'approvisionnement énergétique ainsi que le développement réjouissant des affaires décident Albert Held à entreprendre la construction d'un bâtiment approprié à ses besoins ⁴⁶. Son choix se porte sur un terrain planté de vigne, à proximité immédiate de la gare, en aval du hameau de Sâles (fig. 41).



Fig. 11 — Atelier de Crin occupé par l'entreprise entre 1894 et 1898, actuelle rue Industrielle à Montreux.

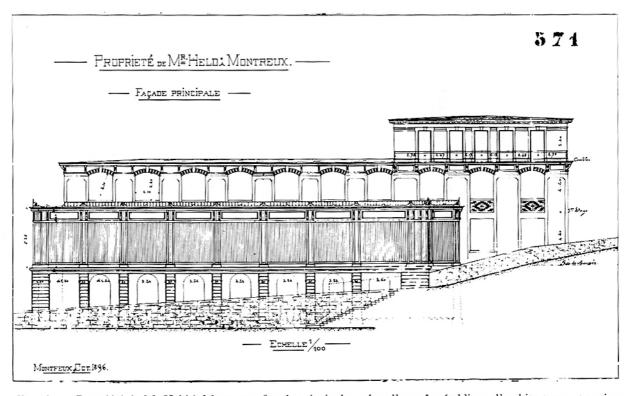


Fig. 12 — «Propriété de M^r Held à Montreux, façade principale», plan d'enquête établi par l'architecte montreusien Louis Villard en octobre 1896. A l'exception du décor en brique des linteaux et des allèges des fenêtres, ce plan correspond à la construction réalisée.

Le bâtiment, œuvre de l'architecte montreusien Louis Villard, est mis à l'enquête en novembre 1896 47, la Menuiserie Modèle est inaugurée en mai de l'année 1898 48. Le bâtiment d'origine forme le noyau du complexe encore existant. Le projet diverge de la réalisation, plus modeste 49: trois des quatre élévations de façade contenues dans le dossier de mise à l'enquête proposent un étage en attique surmonté d'un comble à la Mansard évoquant une destination plus résidentielle qu'industrielle; seule l'élévation de la façade côté lac montre un étage en attique à toit plat tel qu'il fut réalisé; le décor en brique des linteaux et des allèges des fenêtres de l'atelier supérieur, suggéré par l'architecte, n'a pas été exécuté. Par contre, l'implantation, la répartition des espaces, le rythme, la forme ainsi que le nombre des percements sont identiques (fig. 12-13, 42). La nouvelle construction se présente sous la forme

d'un parallélépipède rectangle de 43 mètres sur 13 comprenant trois niveaux; un quatrième niveau en attique, occupant le tiers de la surface totale, surmonte la partie sud-est; les dimensions des percements reflètent la fonction dévolue aux différents espaces : le volume principal est percé de grandes baies annonçant la vocation industrielle des lieux, tandis que l'étage en attique, réservé au logement, présente des fenêtres plus petites qui s'ouvrent au midi sur un balcon. La grammaire stylistique d'inspiration renaissance italienne s'accorde au toit plat typique des installations industrielles contemporaines, mais s'inspire aussi du «génie du lieu» dont la vocation touristique fait surgir des bâtiments à consonance méditerranéenne 50.

Une grande inscription «Menuiserie Modèle Albert Held» surmonte la porte d'entrée sur la rue du Marché. Cette porte sculptée, qui n'a malheureusement pas survécu

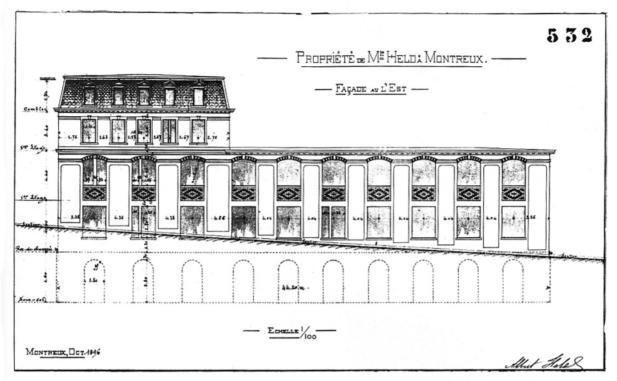


Fig. 13 — «Propriété de M[†] Held à Montreux, façade à l'est», Louis Villard architecte, octobre 1896. Ce plan propose une variante de toiture, «à la Mansard», autorisant un niveau supplémentaire dans la partie réservée au logement.

aux incessantes transformations qu'a subies le bâtiment, constitue la véritable enseigne de l'entreprise. La richesse de son répertoire formel — torsades, rosaces, chapiteaux, crossettes, panneaux en diamant, cannelures, etc. — propose au futur client un avant-goût du savoir-faire de la menuiserie (fig. 14-15).

Adossé à la pente, le bâtiment comporte quatre niveaux, l'étage supérieur étant à l'origine réservé au logement. L'organisation de la production tire parti de la pente: les matières premières, quand elles sont acheminées par chemin de fer, sont débarquées au niveau inférieur, tandis que les produits finis sont chargés sur des chars d'abord, puis sur un camion au niveau de la rue du Marché (fig. 70-73). La liaison entre les différents niveaux devait être problématique: en l'absence de monte-charge, deux itinéraires peu pratiques pouvaient être empruntés: à l'intérieur, un escalier raide et

relativement étroit, à l'extérieur, un chemin à forte pente situé au sud-est du bâtiment. Les ateliers de travail du bois occupent les deux niveaux supérieurs tandis que les activités annexes, telles que la serrurerie et la mécanique, sont concentrées au niveau inférieur; il s'opère une stricte division entre travail mécanisé et travail manuel, division que l'on retrouve dans la hiérarchie des métiers et des salaires, le machiniste étant mieux rétribué que les autres ouvriers.

Très rapidement, le besoin de nouveaux locaux se fait sentir; en 1903, 1904 et 1905 51, plusieurs annexes sont construites au nord et à l'est du bâtiment (fig. 44); elles abritent certaines activités qui ne trouvent plus leur place dans les deux grands ateliers ou qui prennent une importance grandissante; tel est certainement le cas du bureau technique qui emménage d'abord dans l'annexe septentrionale puis dans

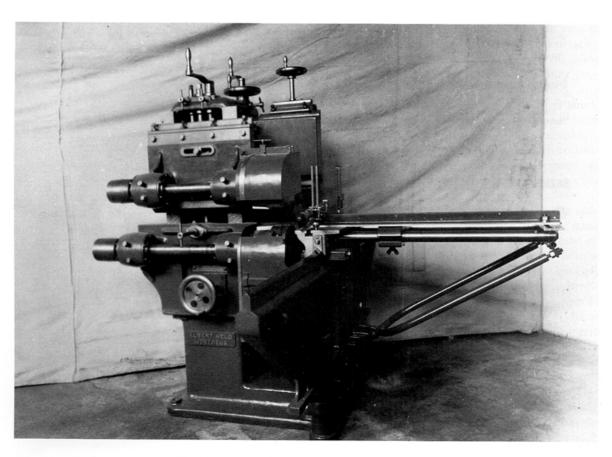


Fig. 17 — Machine à tenons, modèle développé et réalisé par Albert Held et son chef machiniste Robert Billinger, avant la Première Guerre mondiale.

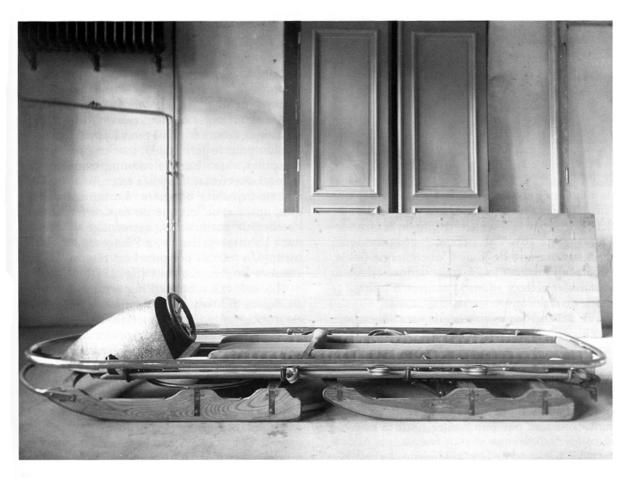


Fig. 18 — Bobsleigh, modèle conçu par Albert Held en 1911; Albert Held pratiquait ce sport et faisait partie du Bobsleigh-Club des Avants.



Fig. 19 — Eugène Kohler à sa table à dessin, vers 1905.

l'entreprise spécialisée Uberti & Negri ⁵⁶. Certains locaux sont destinés à l'entreposage des marchandises: le magasin d'essences, le magasin d'articles de quincaillerie, l'entrepôt des placages, la vitrerie et enfin le dépôt de meubles.

Jouissant d'une construction adéquate, Albert Held renouvelle et améliore son «parc» de machines et se vante alors de posséder une «installation avec machines des plus modernes, actionnées par la force électrique de la Grande-Eau» ⁵⁷ (fig. 16). Par nécessité géographique, mais surtout afin de jouir d'une énergie fiable, Albert fait installer la force électrique et devient le premier artisan «dans la contrée à utiliser ce mode de traction» ⁵⁸.

Il revend une partie de ses anciennes machines ⁵⁹, en acquiert de nouvelles ⁶⁰ et surtout, avec le concours du chef-machiniste et mécanicien Robert Billinger ⁶¹, il imagine des «modèles longtemps ignorés par les fabricants mêmes» ⁶² qui sont réalisés dans l'atelier mécanique installé à cet effet. Les pièces en fonte sont exécutées par une fonderie sur la base de modèles en bois:

«Au fur et à mesure des besoins le nombre des machines est augmenté et toujours perfectionné sur les données mêmes du machiniste. Le mécanicien très qualifié préparait les modèles en bois qui étaient expédiés à la Fonderie [...]; les machines suivantes ont été construites dans la maison: 2 grandes circulaires, 2 scies pendules, 3 raboteuses, 4 toupies, 2 raineuses, 2 grandes ponceuses à disque horizontal, 2 dites à disque vertical, 2 mortaiseuses, 2 machines à tenons, sans oublier pendant un certain temps la fabrication de bobsleigs.» ⁶³ (fig. 17-18).

L'administration et le dessin

Le développement de l'entreprise se traduit par la multiplication des locaux destinés au dessin et à l'administration (fig. 74-79). Le bureau commercial aurait été situé, selon le plan de l'annexe orientale construite en 1904, dans le pan coupé de cette annexe au niveau de la rue du Marché. Dans les années vingt, l'administration occupe la partie nord de cette annexe, réservée au moment de sa construction à un entrepôt de menuiserie. Vers 1920, au moment où sont aménagés de nouveaux accès à l'étage en attique (escalier privé pour l'appartement et escalier pour le personnel), sont créés un hall de réception, un bureau administratif et un bureau directorial, disposés en enfilade et dotés de remarquables boiseries. Le bureau technique, après avoir occupé un espace fermé dans l'atelier de menuiserie, emménage également dans l'annexe orientale, à l'étage de l'appartement. Un bureau personnel est réservé au dessinateur Eugène Kohler 64 (fig. 19).

La mécanisation et l'importance accordée au dessin démarque la Menuiserie Modèle de ses concurrents. Toute menuiserie d'une certaine importance utilise les services de dessinateurs pour l'établissement de plans d'exécution et de plans sur règle (échelle grandeur); cependant Eugène Kohler apporte une dimension supplémentaire au dessin technique en interprétant le projet de l'architecte ou le désir du client au moyen de vues perspectives d'une grande efficacité. Après une formation commerciale, ce dessinateur de talent se serait initié au métier en fréquentant divers bureaux d'architecture intérieure allemands et en étudiant le dessin au moven de manuels et de cours par correspondance 65. Dans un premier temps,

Albert Held montre peu d'intérêt pour cet aspect du métier, comme en témoigne, en 1903, son refus d'engager un dessinateur:

«Je renonce pour quelques mois à occuper spécialement un dessinateur dans ma maison. J'en possède déjà qui, à côté de cette spécialité, travaille le meuble et se trouve plus souvent occupé à l'atelier. Cela suffit encore pour l'instant où que (sic) la plus grande partie du travail pour cette saison est monté en menuiserie.» 66

Ce n'est qu'en 1910 qu'Albert Held aurait entrevu les possibilités commerciales qu'offraient les services d'un dessinateur; au cours de l'un de ses voyages, il aurait eu entre les mains les dessins de Kohler, alors employé de la firme Basler Möbelfabrik: il l'aurait alors convaincu de venir à Montreux. La qualité des dessins conservés dans les archives de l'entreprise, rarement signés mais attribuables en majorité à Eugène Kohler, témoigne du succès de la collaboration entre l'«artisan» Albert Held et l'«artiste» Eugène Kohler. Certains architectes faisaient entièrement confiance à Kohler pour toutes les questions d'aménagement intérieur; nombreux sont les dossiers qui renferment les plans de construction fournis par l'architecte et les dessins des élévations intérieures et des détails de menuiserie établis par le dessinateur. Par ailleurs, il est l'auteur de nombreux projets d'aménagements intérieurs, particulièrement de magasins, pour lesquels n'intervient aucun architecte. Dans un premier temps, seul dessinateur, il réalisait aussi bien des projets que les plans d'exécution; par la suite, il se serait spécialisé dans le projet, à l'exception de certains meubles dont il traçait également le dessin technique 67.

Dès 1913 d'autres dessinateurs, apprentis ou qualifiés, sont engagés pour tracer les plans d'exécution; le *Registre des ouvriers* conserve les noms de plusieurs dessinateurs qui, à quelques exceptions près, ne restent que très peu de temps dans l'entreprise ⁶⁸. Après le départ d'Eugène Kohler en 1931, les projets seront du ressort d'Amélio Cavigioli, encore apprenti ⁶⁹, bientôt rejoint par Alexandre Held, neveu d'Albert ⁷⁰. Cette situation prévaudra jusqu'en 1978, date de la restructuration de l'entreprise et du départ d'Amélio Cavigioli.



Fig. 20 — Albert Held au débitage, maniant la scie pendule, vers 1940-1945 (photo Du Bois et Perrier, Genève).

Le personnel

Dans les mains exclusives d'Albert de 1895 à 1919, l'entreprise change ensuite plusieurs fois de raison sociale, sans qu'Albert n'en abandonne cependant la direction 71. En 1919, Albert associe son frère cadet Hermann 72 à l'entreprise qui se transforme en une société au nom collectif «Albert Held & Cie» dans laquelle Albert s'occupe de la fabrication et Hermann des relations avec la clientèle (fig. 9). Puis en 1932 73, suite à d'importantes difficultés financières, l'entreprise familiale se transforme en société par actions sous le nom «Albert Held & Cie SA»; les deux fils d'Hermann, Georges et Alexandre, entrent dans l'entreprise à cette époque 74. «Dès lors la principale occupation d'Albert Held fut celle de l'achat des bois, en connaisseur le plus qualifié.» 75(fig. 20) C'est à ce

RÈGLEMENT

DES

ATELIERS DE MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE

DE

ALBERT HELD, à TERRITET-MONTREUX

ORDRE GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER. — Le présent règlement a été élaboré pour se conformer à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques et pour le bon ordre dans les ateliers.

Ce règlement sera affiché dans les locaux occupés par les ouvriers; ils en recevront chacun un exemplaire imprimé afin qu'ils en prennent connaissance en puissent prétexter de leur ignorance. Par le fait de son entrée dans l'atelier, l'ouvrier accepte le règlement dans son entier et doit s'y conformer.

ART. 2. — La durée normale du travail est fixée à loures par jour; les heures d'entrée et de sortie des ateliers sont annoncées par la cloche, réglée par l'horloge publique, et seront fixées par le patron suivant les saisons.

ART. 3. — Cinq minutes après l'heure, la présence de l'ouvrier est constatée à l'atelier, s'il arrive après ce délai, il perd l'heure commencée.

ART. 4. — Aucun ouvrier ne peut quitter son travail sans motif valable et sans en avoir demandé l'autorisation au patron. La contravention à cet article entraîne la perie de la demi journée commencée.

ART. 5. — L'ouvrier empêché de se rendre à son travail pour maladie ou pour tout autre cas de force majeure, doit en aviser le patron.

ART. 6. — Deux journées manquées sans autorisation ou sans excuse, peuvent entraîner le renvoi immédiat de l'ouvrier fautif.

ART. 7. — Pendant les quinze premiers jours, l'engagement contracté de part et d'autre, ne sera que provisoire, suivant convention écrite; passé ce délai, il deviendra définitif et ne pourra être résilié qu'ensuite d'un avertissement réciproque de quinze jours, donné le samedi ou le jour de la paie. Le contrat ne peut être résilié avant ce délai; par le patron, que si l'ouvrier s'est rendu coupable d'une violation du réglement d'atelier; par l'ouvrier, que si le patron ne remplit pas ses engagements, ou s'il le traite d'une manière contraire à la loi ou au contrat.

 $\mbox{Art.} \ 8. - \mbox{II}$ est interdit d'introduire, dans les ateliers, des personnes étrangères.

Il est défendu de fumer et d'introduire aucune boisson alccolique dans les ateliers ou chantiers; les contrevenants pourront être renvoyés immédiatement.

ART, 9. — Aucun ouvrage ne devra sortir des atéliers sans avoir été inspecté par le patron et inserit sur un carnet avec la date de livraison et le nombre d'heures de façon.

Art. 10. — Les ouvriers sont tenus de se conformer à toutes les formalités, exigées dans l'intérêt du bon order, de la régularité du travail et de la bonne marche des atéliers.

ENGAGEMENT, SALAIRE

ART. 11. — L'engagement des ouvriers et la fixation de leur salaire se font par le patron. Le salaire est fixé par heure de travail d'après les bases d'appréciation du tarif intervenuentre les patrons et ouvriers du district.

Arr. 12. — La paie se fait tous les quinze jours. Le compte des heures s'arrête le vendredi soir, et leur règlement se fait le lendemain samedi.

ART. 13. — Il ne sera délivré d'acompte dans le courant de la quinzaine qu'au cas d'urgence constatée.

Airt. 14. — Il est fait à chaque ouvrier, comme garantie de l'outillage et du travail qui lui est confié, une retenue de deux journées de paie, somme qui lui sera rendue à sa sortie régulière des ateliers. Cette retenue pourra être portée à six joues. (Art. 8, loi du 23 mars 1877).

Art. 15. — L'ouvrier travaillant aux pièces est soumis aux mêmes obligations que celui travaillant à l'heure.

Arr. 16. — Chaque ouvrier reçoit, en entrant dans les atellers, les outils nécessaires, inventoriés dans un carnet. Au moment ou l'ouvrier en prend possession, il en fait l'inventaire avec le patron et reste responsable des outils perdus ou cassés par sa négligence.

Art. 17. — Il ne doit en aurun cas prêter à des étrangers des outils ou matériaux en service dans les ateliers ou bâtiments en construction, sans permission du patron.

Airt. 18. — Il est strictement défendu aux ouvriers qui ne sont pas spécialement chargés du service des machines, de s'en servir.

Agr. 19. — L'ouvrier doit serrer ses outils à chaque sortie d'atclier. Chaque samedi soir, il doit mettre sa place en parfait état d'ordre et de propreté.

ACCIDENTS ET ASSURANCE

Agr. 20. — Il est recommandé aux ouvriers de ne négliger aucune précaution pour éviter les accidents, soit dans les ateliers, hangars et bâtiments, en examinant rigoureusement, avant de s'en servir, l'état du matériel et des pontonnages, soit en faisant un usage prudent des machines, lesquelles devront être arrêtées s'il y a danger.

Art. 21. — Les ouvriers doivent signaler au patron tout ce qui est défertueux dans le matériel ou l'outillage et présente un danger-d'accident quelconque.

Arr. 22. — Tout ouvrier blessé doit en avertir immédiatement le patron, même quand la blessure ne paraît pas gravé.

TERRITET, le 22 janvier 1894.

ALBERT HELD.

LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD

approuve, aux termes de la loi fédérale du 23 mars 1877 eur le travail dans les fabriques, le règlement qui précède pour la fabrique de menuiserie et ébénisterie de Monsieur Albert Held, à Territet-Montreux.

Lausanne, le 26 Janvier 1894.

Le Président, DEBONNEVILLE. Le Chancelier,

Fig. 21 — Règlement des ateliers du 22 janvier 1894; ce texte est assimilable à une convention dans la mesure où il règle également les rapports contractuels; ainsi, l'horaire de travail est de dix heures journalières (art. 2), la rémunération se fait à l'heure bien que le travail à la tâche soit envisagé. Sous la rubrique «Accidents et assurance», il est significatif que n'apparaisse pas la responsabilité du patron en matière d'accident; ce sont uniquement des recommandations à l'usage de l'ouvrier, aucune mention d'une quelconque assurance n'est faite.

IVIENUISERIE	IVI
INVENTAIRE DES OUTILS	KONERE
Varlope	1
Demi varlope	1
Rabot à raplanir	1
Rabot à dégrossir	1
Rabot à dent (bois ou fer)	1
Guillaume	1
Scie à ténons	1
Scie à raser	
Scie à chantourner	1
Scie anglaise	1
Scie_à guichets	1
Grande équerre (en bois)	1
Equerre en fer	1
Fausse équerre	1
Onglets (bois ou fer)	1
Trusquins	1
Vilebrequin	1
Marteau	1
Tenailles	1
Ciseaux	5
Maillet	1
Gourges	7
Tournevis emmanché.	1
> à vilebrequin	1
américain	
Mèches à pointes	5
Mèches américaines	
Fraise-à bois	1
Fraise à fer	
Lime à bois demi-ronde.	1
Lime plate	1
Râpe demi-ronde	1
 queue de rat 	1
Tiers points	_1
Compas	1
Chasse-pointes	1
Bédanes à fiches	
Fil à plomb	
Ciseaux à pierre	-
Ciseaux à fer	
Mèches à carron	
Scie à 2 coupes	
Hache	
Chevalets	
Echelle	
Regle	
Brosse a main	. 7
Pointe à ferrer	1
,	
1	

RÈGLEMENT

Pour le bon ordre de l'atelier, chaque ouvrier est tenu :

- De nettoyer sur son établi tous les soirs et le samedi au complet;
- D'entretenir dans le meilleur ordre les outils dans les armoires, dont il est responsable;
 - Tout outil détérioré, cassé ou perdu, lui sera décompté au prix de facture ;
- Les outils communs doivent être soignés après chaque usage, et immédiatement remis à leurs places;
- Il est défendu de placarder quoi que ce soit dans les armoires ou d'y faire des inscriptions;
- Les bulletins doivent être remis chaque soir au bureau, avec détail et heures de travail;
- Il est expressément défendu de sortir aucun outil des ateliers sans l'autorisation du bureau.

Zur Instandhaltung der Ordnung im Atelier ist jeder Arbeiter gehalten :

- 1. Jeden Abend seinen Platz zu reinigen; und zwar jeden Samstag voll-
- Sein gesammtes Werkzeug in gutem Zustande in dem ihm angewiesenen Schranke aufzubewahren. Er trägt die Verantwortung für jedes ihm anvertraute Werkzeug und werden ihm verlorene, zerbrochene oder sonst schadhafte Stücke zum Facturapreise berechnet.
- Die gemeinsam benutzten Werkzeuge sind mit grösster Sorgfalt zu behandeln und sofort nach Gebrauch an ihre Plätze zurückzubringen.
- Es ist absolut untersagt, in den Schränken irgend etwas zu affichieren, an dieselben etwas zu schreiben oder sie überhaupt zu beschmutzen.
- Die Bücher sind sorgfältig auszufüllen (Bennennung jeder Arbeit, angewendete Zeit u. s. w) und jeden Abend im Bureau abzugeben.
- Die Benutzung oder Weggabe irgend eines Werkzeuges ohne vorherige Erlaubniss des Bureau ist ausdrücklich untersagt.

Onde mantenere il buon ordine nello stabilimento, ciascun operaio deve:

- Pulire il proprio banco da lavoro tutte le sere ed il sabato completamente.
- Tenere negli armadi ed in perfetto ordine tutti gli utensili dei quali ne è reponsabile.
 - Gli utensili deteriorati, rotti o perduti saranno ritenuti al prezzo di fattura.
- Gli utensili che si adoperano in comune devono essere tenuti con cura, e dopo averne fatto uso rimetterli immediatamente al loro posto.
- È proibito d'affiggere qualsiasi cartello od altro entro gli armadi, come pure di farvi qualsiasi iscrizione.
- I cartolari devono rimettersi tutte le sere all'ufficio con i rispettivi dettagli nonchè le ore di lavoro.
- È severamente proibito di esportare dallo stabilimento qual_r siasi utensile senza previo permesso del ufficio.

Fig. 22 — Inventaire des outils et règlement de leur utilisation, après 1919. Les conventions collectives réglant dès lors les rapports de travail, ce règlement est beaucoup plus succinct que le précédent et ne comporte que des éléments de discipline interne à l'atelier. L'inventaire dresse le contenu de l'armoire à outils d'un menuisier à l'établi.

moment qu'apparaît la figure d'Edwin Annaheim ⁷⁶ qui, en 1931, est nommé fondé de pouvoir, puis «en 1944, désigné comme administrateur-délégué avec signature individuelle, assumant la direction générale» ⁷⁷; il avait été engagé comme comptable en 1924 ⁷⁸; il aurait été délégué par l'une ou l'autre des banques créancières ⁷⁹ pour prendre en main la gestion financière catastrophique de l'entreprise. Tous les témoignages et les quelques registres de correspondance commerciale conservés montrent qu'Albert Held n'avait aucun sens administratif; il se préoccupait uniquement du travail et de sa bienfacture; les oublis de facturation étaient très fréquents ⁸⁰.

Les archives de l'entreprise sont très fragmentaires au sujet des ouvriers; un Registre des ouvriers, un registre des paies pour 1919 81, des conventions collectives, des règlements d'atelier et des photographies forment l'essentiel de la documentation (fig. 21-29); des renseignements épars se trouvent encore dans la correspondance commerciale dont nous possédons la copie pour les années 1894 à 1920 82. Le Registre des ouvriers constitue la source la plus importante; il offre la tentation de dresser un portrait «sociologique» du personnel de l'entreprise: origines, qualifications, effectifs, durée des engagements.

Un fait s'impose d'emblée: l'origine étrangère de la majorité des ouvriers, ressortissants d'Allemagne et d'Italie du nord principalement 83. Ce phénomène est caractéristique de la Suisse de l'avant-guerre de quatorze où une forte immigration, en provenance des pays limitrophes principalement, s'observe: le point culminant est atteint en 1914 avec 600 000 résidents et 90 000 saisonniers étrangers soit le 17,3% de la population totale 84. La présence étrangère est particulièrement sensible dans les métiers du bâtiment 85; si les Italiens sont traditionnellement maçons, les travailleurs du bois sont souvent d'origine allemande. D'ailleurs, pendant quelques années, la section montreusienne du syndicat des menuisiers se scindera en deux groupes, l'un de langue allemande et l'autre de langue française 86. Le Registre des ouvriers montre une prépondérance d'ouvriers italiens en provenance de Novarre et de sa

région. A côté d'une éventuelle «filière» régionale, apparaissent également des «filières» familiales: il n'est, en effet, pas rare de rencontrer plusieurs fois le même patronyme. Si l'entreprise est dynastique au niveau de la direction, elle l'est également à celui des ouvriers: lorsqu'il est engagé comme apprenti en 1929, le dessinateur Amélio Cavigioli suit les traces de son père Albert ⁸⁷, de son oncle Louis ⁸⁸ et de son frère aîné Constant ⁸⁹.

A première vue, Albert Held emploie une majorité d'ouvriers qualifiés, assistés de quelques manœuvres. Une distinction s'opère toujours entre ébéniste et menuisier. Dès 1908, date présumée de la première liste du Registre des ouvriers, les machinistes, parmi lesquels tourneurs et toupilleurs, les poseurs et les débiteurs sont bien représentés; on relève également la présence d'un traceur, d'un charpentier, d'un serrurier et d'un charron. Puis, dans une certaine mesure, à la diversification des espaces de travail qui s'exprime dans l'agrandissement continuel des bâtiments, correspond une spécialisation des activités, reflet de l'essor de l'entreprise et peut-être des progrès techniques; un premier sculpteur est employé en octobre-novembre 1909 90; apparaissent ensuite les métiers de polisseur (1911) 91, de commissionnaire (1912) 92, de peintre (1915) 93, de magasinier (1919) 94, de teinteur (1919) 95, de parqueteur (1921) 96, de plaqueur (1925) 97, de métreur (1925) 98, de chauffeur de camion (1926) 99, de vitrier (1929) 100, de rampiste (1931) 101, de tapissier (1934) 102 et de couturière (1934) 103. Les premières femmes employées à l'atelier apparaissent en 1919 104 et sont toutes occupées au polissage, phase ultime du processus de fabrication.

En ce qui concerne le personnel administratif, le *Registre des ouvriers* mentionne l'engagement d'un premier employé de bureau en 1915 ¹⁰⁵. Les collaborations familiales de Louise Held, l'épouse d'Albert, chargée dès leur mariage des tâches de bureau ¹⁰⁶, d'Otto, appelé par son frère vers 1903 pour tenir la comptabilité ¹⁰⁷, d'Irène, nièce d'Albert ¹⁰⁸, ne sont pas mentionnées dans le *Registre des ouvriers*. Un directeur est «engagé temporairement» ¹⁰⁹ en 1925; cette qualification ne réapparaît pas; en

1935, Annaheim, fondé de pouvoir depuis 1931, est toujours cité en tant que comptable ¹¹⁰; ce n'est qu'à partir de 1944 qu'il assume la direction de l'entreprise.

Les sources disponibles ne permettent pas d'établir une statistique précise des effectifs qu'il aurait été intéressant de confronter au nombre de chantiers et à la conjoncture générale. Quelques chiffres permettent d'apprécier tout de même la remarquable expansion de l'entreprise; ils témoignent de la grande mobilité de la main-d'œuvre ainsi que des fluctuations conjoncturelles. L'atelier occupe environ vingt-cinq ouvriers vers 1890 lorsqu'Albert reprend l'entreprise 111; ils sont quarante en quarante-sept en juin 1904 113, cinquante-neuf en 1908 114, nonante en 1912 115 au plus fort du «boom» de la construction; pendant la guerre, l'entreprise subit un net ralentissement et compte une cinquantaine d'ouvriers 116; la reprise s'amorce en 1919: la liste dressée en avril de cette année-là contient soixante-neuf noms 117; en 1930, cent trente personnes sont employées par Albert Held 118; le chiffre le plus élevé, non seulement de la période de l'Entre-Deux-Guerres, mais également de toute la vie de l'entreprise, se place en 1934, année où l'inspecteur des fabriques recense cent nonante-cinq ouvriers 119; l'effectif chutera par la suite à quarante-neuf ouvriers en 1937 120 avant de se stabiliser autour d'une centaine pendant et après la Seconde Guerre mondiale. A certaines époques, l'entreprise a dû compter davantage d'ouvriers, tant sont fluctuants l'embauche et le débauchage. De nombreux ouvriers ne passent que quelques mois voire même que quelques semaines au service de la Menuiserie Modèle; à ce titre, 1919 est une année record : on y comptabilise cent septante-cinq engagements et cent cinq départs 121.

Cette mobilité de la main-d'œuvre, avantageuse pour le patron qui embauche et débauche en fonction des chantiers en cours, n'est pas du goût du syndicat qui en fait le reproche à Albert Held à plusieurs reprises 122. Cette pratique patronale que le *Registre des ouvriers* met en lumière devait exister auparavant; Albert Held n'a aucune peine à recruter son personnel et



Fig. 23 — Assemblage en queue d'arronde dont la découpe s'effectue à la machine, 1943 (photo Rod. Schlemmer, Montreux).

peut se permettre de choisir en toute liberté, comme en témoigne, à partir des années 1903-1904, la correspondance commerciale; à plusieurs reprises, il refuse du travail à un ouvrier, mais fait paraître quelques jours plus tard une offre d'emploi 123.

Le Registre des ouvriers indique parfois les motifs de départ qui sont révélateurs, et de l'attitude du patron, et de la conjoncture. Durant les années 1908 à 1918, les quelques mentions ont trait aux départs dûs à la guerre ¹²⁴; les Italiens sont mobilisés en 1915; leur retour au pays suscite l'ironie du journal syndical:

«Cette soumission patriotique semble avoir beaucoup plu aux patrons, puisqu'au départ de ce petit groupe de guerriers M. Albert Held les



Fig. 24 — Entreposage des planches dans le chantier occidental, 1943 (photo Rod. Schlemmer, Montreux).

accompagna à la gare pour remettre à chacun 5 francs et deux bouteilles de vin. Les témoins oculaires racontent qu'il se déroula sur le quai d'embarquement une cérémonie touchante, pareille à celle que l'on vit naguère au Moyen Age lorsque les serfs se séparèrent de leur seigneur féodal. Il fut naturellement difficile de distinguer le nombre de larmes qui ont pu tomber, mais le fait est qu'il y en eut. Lorsque le train siffla pour se diriger vers les destinations mystérieuses, tous les cœurs étaient très gros et celui de M. Held parut porté à l'extase. Il adressa encore aux partants ces mots paternels: Ne désertez pas, car autrement vous serez déserteurs dans mon usine ! Chacun comprit ce que cela voulait dire et la locomotive se mit en marche.» 125

Dès 1919, les raisons des départs sont presque systématiquement invoquées; en décembre 1920, apparaît le mot de «chômage»; par la suite, le «manque de travail», parfois l'euphémique «ralentissement des affaires», sont les causes principales de renvoi 126; de 1922 à 1926, ces mentions sont rares dans la mesure où la plupart des ouvriers en partance avaient été «engagés temporairement» pour une durée de quelques jours à six mois 127; il s'agit peut-être d'une nouvelle pratique de l'entreprise qui, en n'offrant pas de contrat à long terme, cherche peut-être à se prémunir d'éventuelles revendications et charges sociales, pratique qu'autorise la situation du marché du travail alors en proie à une profonde crise économique 128. Dès 1926, les motifs, ainsi que les dates de départ ne sont plus systématiquement invoqués. Le «manque de travail» refait son apparition en été 1928; le mois de mai 1932 est particulièrement critique dans la mesure où vingt-trois personnes sont mises à pied; l'année 1934 est très difficile: huitante-deux personnes sont congédiées, spécialement en juin-juillet et en octobre. Ces périodes de débauchage massif coïncident peutêtre avec la fin d'un grand chantier; elles reflètent aussi la situation de crise dans laquelle se trouvent les métiers du bâtiment 129; selon l'inspecteur des fabriques, après avoir atteint le chiffre record de cent nonante-cinq employés en 1934, l'effectif retombe l'année suivante à huitante-sept 130.

Les luttes ouvrières à Montreux

Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire du syndicalisme des métiers du bois et du bâtiment ¹³¹, mais plutôt de retracer certains épisodes des luttes quotidiennes que se livrent patrons et ouvriers montreusiens; Albert Held y est toujours le premier impliqué en raison d'une part de l'importance de son entreprise et d'autre part, de sa personnalité intransigeante.

La nature même des sources consultées, à savoir la presse syndicale ¹³² et les procèsverbaux des assemblées de la section montreusienne du syndicat ¹³³, offrent un éclairage parti-

culier où le point de vue patronal fait défaut; la lecture de l'organe de la Fédération romande des menuisiers ¹³⁴, fondée en 1919, ainsi que celle des procès-verbaux de son comité ¹³⁵ ne donnent pas suffisamment d'informations pour tempérer le discours militant; quant aux archives de l'entreprise, elles ne sont d'aucun secours dans ce domaine, à l'exception d'un recueil de coupures de presse documentant un conflit survenu en 1929.

En 1873, à l'instar de leurs collègues lausannois et veveysans, les ouvriers menuisiers de Montreux décident de se grouper en société 136, afin de faire accepter leur nouveau tarif par les patrons, Tarif des prix de façon de la menuiserie, travail rendu fini sur l'établi 137. De manière générale, les revendications ouvrières porteront sur une hausse des salaires et une réduction de l'horaire de travail; parfois l'obligation d'engager des ouvriers syndiqués est exigée; les négociations débouchent sur des conventions, contrats établis à l'échelle de la localité 138; les questions relatives à la sécurité apparaissent rarement et beaucoup plus tard 139. Parmi les nombreux conflits qui émaillèrent la vie laborieuse des menuisiers montreusiens, les deux plus importants sont la grève de 1907 et le lock-out de 1919; ils touchent l'ensemble des ouvriers du bois de la place. Par contre, véritable serpent de mer des relations entre Albert Held et le syndicat, il semble que le problème des heures supplémentaires soit l'apanage de la Menuiserie Modèle; la presse syndicale se fait l'écho de ces péripéties et dresse un portrait corrosif du patron Held dont nous donnerons quelques morceaux choisis.

La grève de 1907

L'année 1907 est une année record en matière de grève; non seulement quantitativement, mais également qualitativement puisque la «grève générale» de mars 1907 140, déclenchée à l'instigation des syndicalistes révolutionnaires 141, conduit à des affrontements avec la troupe. Cependant la grève des ouvriers sur bois de Montreux «n'a rien eu de commun avec



Fig. 25 — Atelier de menuiserie: ferrage de fenêtres, 1943 (photo Rod. Schlemmer, Montreux).

le grand mouvement de mars, même si l'agitation commença dès le milieu avril: elle appartient au type classique de mise-bas suivant de longues négociations arrivées à une impasse et, déclarée dans les règles, bénéficia de l'appui de la fédération» 142.

La première manifestation importante qu'il y ait eu à Montreux est une grève victorieuse de six semaines en 1891 143; elle s'inscrit dans le sillage de celle des menuisiers de Lausanne qui venaient d'obtenir, après deux semaines d'interruption de travail, un salaire minimum de 50 centimes pour une durée de travail de 10 heures et l'obligation de se syndiquer 144. La convention signée en 1891 reste en vigueur jusqu'en 1905, date de nouvelles négociations

et de la signature d'une nouvelle convention 145 que les ouvriers cependant dénoncent l'année suivante 146:

«Les ouvriers sur bois de Montreux viennent d'envoyer à tous les patrons de la place un nouveau projet de convention [...]. Parmi les revendications [...] figurent: la réduction de la journée de travail de 10 à 9 heures; salaire minimum de 60 cent. et salaire normal de 65 cent. à l'heure pour les menuisiers, ébénistes, poseurs et tourneurs; salaire minimum de 70 centimes et salaire maximum de 80 centimes pour machinistes; syndicat obligatoire; exécution de tous travaux exclusivement à la journée.

»Un délai de quinze jours a été réservé aux patrons pour rendre leur réponse. Les ouvriers de Montreux sont bien organisés, nul doute que leur mouvement de salaire sera conduit à bonne fin, cependant pour leur rendre la tâche plus facile et pour ne pas faire abonder trop les forces de travail, les camarades d'autres places sont avisés que Montreux est à l'interdit pour ouvriers sur bois de toutes les branches.» 147

Les patrons refusent d'entrer en matière jugeant que ce texte contient des «articles insensés et inadmissibles» 148, à savoir le syndicat obligatoire et la réduction du temps de travail, articles les plus importants pour les ouvriers qui décrètent la grève 149. A la Menuiserie Modèle, certains ouvriers «font les Kroumirs» 150, c'est-àdire qu'ils ne respectent pas l'ordre de grève; dans l'ensemble cependant:

«Sauf quelques rares défections, on peut dire que les usines de tout le cercle de Montreux sont absolument vides. C'est là un résultat superbe, dont les patrons [...] ne se doutaient pas. On escomptait qu'un désaccord surgirait parmi les ouvriers, mais il n'en a rien été, car, depuis la déclaration de grève comme avant la lutte, il régnait dans le syndicat la plus parfaite discipline, un enthousiasme général en faveur de la journée de 9 heures. Ce bel esprit est dû surtout à l'intransigeance du président de la société des entrepreneurs qui voulait la grève à tout prix. Une nouvelle réjouissante est que ses tentatives de grouper en un syndicat jaune les plus inconscients des ouvriers ont

misérablement échoué. La grève des ouvriers sur bois de Montreux a une importance capitale pour notre industrie dans toute la Suisse romande; il s'agit de réparer par une victoire la défaite de l'an dernier à Lausanne. Que les ouvriers sur bois de toutes parts nous secondent dans cette circonstance en n'allant pas travailler à Montreux et en faisant une stricte surveillance dans leur atelier pour qu'aucun travail de grève ne se fasse pour un des entrepreneurs de la place.» 151

Après dix jours de grève, les ouvriers, cédant sur presque tous les fronts, reprennent le travail ¹⁵²; leur unique succès est l'obtention d'une augmentation de salaire, soit 60 centimes minimum pour les menuisiers et 68 centimes seulement pour les machinistes ¹⁵³ (fig. 26).

Au cours des années suivantes, la presse et les procès-verbaux syndicaux relatent de nombreux incidents entre Albert Held et ses ouvriers. En mars 1910, le renvoi d'un ouvrier syndiqué entraîne la mise à l'interdit de l'usine 154. A cette occasion, le journal syndical donne une description des conditions de travail en vigueur à la Menuiserie Modèle:

«A Montreux, c'est de nouveau le célèbre atelier Held qui doit être mis sur la sellette. Quel menuisier ne connaît pas ce bagne moderne, dans lequel les chicanes, le surmenage et les renvois arbitraires sont continuellement à l'ordre du jour? Aussi tout le monde sait le rôle de nègres que M. Held fait jouer à ses salariés. Tous ceux qui ont déjà turbiné dans cette usine ne peuvent oublier les atrocités qu'on doit endurer pour gagner un pauvre salaire nullement en rapport avec la sueur que les exigences insatiables du maître font perdre. [...] Il faut à tout prix balayer les êtres encombrants pour baisser les salaires, tel est l'un des propos que cet étrange patron a osé lâcher par devers une délégation qui vint le trouver pour réclamer la réintégration du camarade congédié.» 155

«Les abominations auxquelles se livre toujours l'employeur Held sont un scandale. On se croirait en temps d'Inquisition. Tous ceux sur qui pèse le plus léger soupçon de s'occuper des renvois extra-arbitraires de ces derniers temps sont impitoyablement flanqués à la porte.» ¹⁵⁶

CONVENTION

Entre le **Syndicat des Patrons menuisiers, ébénistes** et **tourneurs du Cercle de Montreux** d'une part, et la **Fédération suisse des Ouvriers sur hois**(Section de Montreux), d'autre part, il est convenu ce qui suit:

Article premier. - Le travail se fait uniquement à l'heure.

- Art. 2. La durée normale du travail est de dix heures ; le samedi et la veille des jours fériés de huit heures et demie payée pour neuf heures et demie. Les nettoyages se feront pendant les heures de travail.
- Art. 3. Le salaire est réglé de la façon suivante : minimum de l'heure pour menuisiers, ébénistes, poseurs et tourneurs ; 60 centimes de l'heure. Pour menuisiers machinistes 68 centimes. Toutefois ce prix ne s'applique pas aux jeunes ouvriers sortant d'apprentissage et à tous ceux reconnus comme ne le gagnant pas. Tout ouvrier recevra une augmentation de 6 centimes pour les menuisiers et de 8 centimes pour les menuisiers machinistes par heure.
- Art. 4. Les heures supplémentaires sont interdites. Elles sont toutefois autorisées dans les cas exceptionnels, moyennant un supplément de 20 centimes en plus dès la dixième heure.
- Art. 5. Lorsque l'ouvrier sera appelé à travailler à plus de 2 km. de l'atelier, qu'il ne pourra venir diner, il lui sera alloué une indemnité de fr. 1. par jour. Au cas où le patron ne voudrait pas payer cette indemnité, le temps strictement nécessaire à l'ouvrier pour aller prendre son repas de midi sera pris dans la journée normale. Lorsqu'il devra découcher, l'indemnité sera de fr. 250. Les frais de transport à raison d'un voyage par semaine sont à la charge du patron.
- **Art. 6.** La retenue pour l'assurance est fixée au 1 $^{o}/_{o}$, chaque patron doit assurer ses ouvriers.
- Art. 7. En hiver les poseurs auront droit à la journée normale pour autant que le temps le permettra.
 - Art. 8. Les outils sont à la charge du patron.
- Art. 9. Le congé ne pourra être donné, que moyennant un avertissement réciproque de six jours donné n'importe quel jour de travail. Pour les quinze premiers jours la loi fédérale fait foi.
 - Art. 10. Le I" Mai est reconnu jour férié.
- Art. 11. La paye se fait régulièrement tous les quinze jours, le samedi; pendant les heures de travail.
- Art. 12. Les patrons s'engagent à n'empêcher aucun ouvrier à faire partie de la Fédération suisse des Ouvriers sur bois (Section de Montreux).
- $\bf Art.~13.--$ La présente convention entrera en vigueur le lundi 5 Août 1907 et sera affichée dans tous les ateliers.
- Art. 14. Elle est valable pour une durée de deux ans, jusqu'au 1" Août 1909. Le délai d'avertissement préalable est fixé à trois mois. Si à cette date aucun avertissement n'est donné soit d'une part ou d'une autre, la convention restera en vigueur d'année en année.

Ainsi fait et convenu.

MONTREUX, le 11 Juillet 1907.

Pour le Syndicat des Patrons menuisiers, ébénistes et tourneurs

Le Président :

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

Jules MARTIN

Albert HELD

Charles MORAZ

Adjoints:

Z. RONCHI G. MARTIN

Au nom de la Fédération suisse des Ouvriers sur bois (Section de Montreux)

LA COMMISSION :

Joseph KELLER

Emile PERNET

Angèle FORNARA

Joseph WILHELM

Fig. 26 — Convention entre les patrons menuisiers, ébénistes et tourneurs et la Fédération suisse des ouvriers sur bois de la section de Montreux, 11 juillet 1907. Convention signée après dix jours de grève; les ouvriers n'obtiennent ni la réduction de travail demandée, ni le syndicat obligatoire; par contre, les patrons consentent à une hausse des salaires.



Fig. 27 — Atelier des machines, vers 1940-1945 (photo Du Bois et Perrier, Genève).

Le lock-out de 1919

Au lendemain de la guerre, la situation économique et sociale est particulièrement tendue; après 1918 et la grève générale, l'année 1919 est très agitée; elle est entrée «dans l'histoire comme l'année du plus grand nombre de grèves déclenchées et des plus grandes conquêtes réalisées jusqu'alors en faveur des ouvriers sur bois en Suisse» ¹⁵⁷. A côté des habituelles revendications salariales, que la hausse massive du coût de la vie rend encore plus vitales, apparaît la question des 48 heures hebdomadaires. La situation générale — événements révolutionnaires dans plusieurs pays, grève générale en Suisse — est favorable à une telle revendication et conduit le Conseil fédéral à promettre d'étu-

dier cette question ¹⁵⁸. Des négociations entre les fédérations ouvrière et patronale ¹⁵⁹ débouchent sur l'obtention des 48 heures, accompagnée d'un réajustement des salaires; cette mesure sera introduite par paliers en Suisse allemande et au Tessin ¹⁶⁰. En Suisse romande, la Fédération romande des menuisiers, indépendante de la fédération patronale nationale, veut attendre la loi fédérale avant d'entrer en matière ¹⁶¹.

A Montreux, l'année 1918 voit d'abord l'acceptation d'une nouvelle convention ¹⁶² puis plusieurs mouvements de salaire ¹⁶³, une action directe en faveur du samedi après-midi libre ¹⁶⁴ et enfin la participation à la grève générale ¹⁶⁵.

L'année suivante, un échange de correspondance avec Albert Held au sujet de l'inobservation de la convention ¹⁶⁶ ainsi qu'une grève

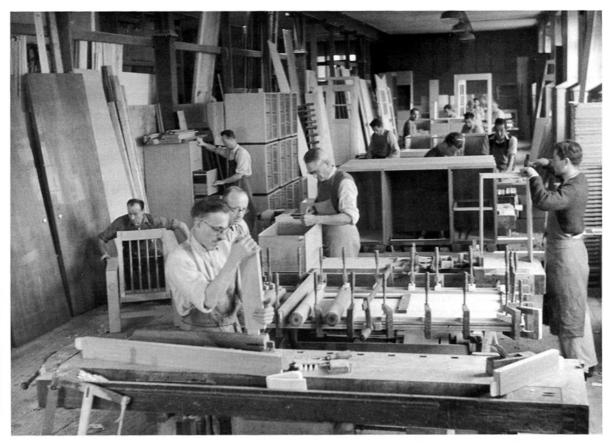


Fig. 28 — Atelier de montage, vers 1940-1945 (photo Du Bois et Perrier, Genève).

à la Menuiserie Modèle en juin 1919, reflètent les tensions sociales: les ouvriers font deux ou trois jours de grève victorieuse pour obtenir le renvoi d'un ouvrier «mouchard» qui avait injurié des camarades syndiqués ¹⁶⁷.

Accompagné d'une mise à l'index de la place de Montreux, les ouvriers déclenchent, dans le courant de l'été, un nouveau mouvement de salaire ¹⁶⁸, qui n'obtient pas l'aval des patrons ¹⁶⁹:

«Le camarade Mercanton donne lecture de la lettre des patrons qui refusent totalement une augmentation générale mais disent qu'ils seront d'accord d'examiner les demandes d'augmentations qui se feront personnelles par les ouvriers charger (sic) de famille assidus et capables et qui n'auraient encore reçu aucune augmentations (sic) depuis la semaine de 50 heures, augmentations qui seraient s'il y a lieu de 1-2 cts de l'heure.» 170

Les patrons menacent alors de déclarer le lock-out dans toutes les usines de la place si l'index n'est pas levé au 3 octobre 1919 171; réunis en assemblée extraordinaire le 29 septembre, les ouvriers décident de continuer le mouvement 172. Ils s'organisent en mettant en place un comité et des piquets de grève comme si l'arrêt de travail était le fruit de leur décision 173, tentant ainsi de prendre l'avantage; les ouvriers, travaillant chez les patrons qui n'adhèrent pas au lock-out tout en refusant les conditions ouvrières, cessent le travail d'euxmêmes 174. Chez Held, le lundi 6 octobre, premier jour de fermeture des ateliers, seuls sont

présents les contremaîtres, les dessinateurs, les sculpteurs et quelques jeunes manœuvres ¹⁷⁵; le syndicat prend des mesures pour faire cesser le travail aux poseurs qui travaillent à l'extérieur, notamment à Genève ¹⁷⁶. Au terme de la première semaine de lock-out, les patrons proposent une augmentation plus importante de l'ordre de 6 centimes, certains ouvriers sont alors tentés de céder ¹⁷⁷. Après deux semaines, ils proposent en vain 6 à 10 centimes d'augmentation:

«L'assemblée décide à l'unanimité de continuer la lutte jusqu'au bout. Jaccard propose de réclamer la paie d'une semaine de lock-out et de ne [pas] recommencer le travail sans les deux sous d'augmentation. La proposition est acceptée par tous.» ¹⁷⁸

Au début de la troisième semaine de lockout, les ouvriers ouvrent un atelier coopératif, «atelier de bricole» ¹⁷⁹, pour entreprendre de petits travaux ¹⁸⁰. Les patrons se tournent finalement vers l'office de conciliation afin de trouver une solution au conflit. La séance de conciliation se conclut à l'avantage des ouvriers qui obtiennent les 10 centimes d'augmentation demandés. Après trois semaines de lock-out, le mouvement se termine ainsi par une victoire des travailleurs, qui «restera toujours dans le cœur des camarades syndiqués comme une

lumière brillante éclairant la longue route des

travailleurs organisés» 181. Les archives de l'entreprise renferment un registre des paies contenant le décompte des heures de travail et le tarif horaire de chaque ouvrier pour la période du 1er avril au 31 décembre 1919; ce document atteste du succès ouvrier: chacun voit son salaire horaire augmenté de 10 centimes suite au lock-out; cette hausse des salaires, qui avait donné lieu au plus long arrêt de travail que connut Montreux, est pourtant moins importante que le total de celles qui ont été accordées entre avril et octobre 1919, portant sur un montant moyen de 15 centimes 182. Ce document montre également une réduction du temps de travail à partir du 1er juin 1919, associée à une augmentation compensatoire du salaire horaire; en avril, les ouvriers travaillent 55 heures par semaine, puis en octobre 50 heures en moyenne ¹⁸³. Pendant les années suivantes, les ouvriers devront lutter non pour obtenir des hausses de salaire mais pour éviter de trop fortes baisses et faire respecter les 48 heures hebdomadaires ¹⁸⁴. Signe des temps, en 1923, les ouvriers de la Menuiserie Modèle renoncent à s'opposer à une baisse de salaire de 10% ¹⁸⁵.

En 1929, suite à un conflit entre un contremaître et un ouvrier, président du syndicat local, les ouvriers se mettent en grève pour obtenir le renvoi du contremaître. Après deux jours, ce dernier partant de son plein gré, le travail reprend ¹⁸⁶.

Le patron «grand ennemi»

Le récit des luttes ouvrières à Montreux montre l'existence d'une certaine solidarité parmi les travailleurs du bois. Cependant, si cette solidarité s'exprime dans les conflits importants, elle ne semble pas régner de manière continuelle. La presse syndicale en montre les limites, particulièrement lorsque sont abordées les questions des heures supplémentaires. Elle dénonce également l'inféodation ouvrière aux desiderata patronaux, conséquence de la peur du chômage et, peut-être dans le cas d'Albert Held, du respect dont jouit le patron qui fait montre d'un certain paternalisme.

Le journal syndical met également en garde les ouvriers tentés de travailler chez ce patron:

"Des annonces paraissent parfois dans les journaux syndicaux [...]. En les lisant, bien des collègues croient avoir affaire à de bonnes places, se disant que le patronat hostile aux syndicats ouvriers ne vient pas chercher son personnel par la voie de nos organes. Parmi les employeurs de cet acabit, il faut citer l'usine Held, à Montreux. Les collègues qui s'offrent pour ces places reçoivent de M. Held des renseignements sur l'intérieur de l'usine, embellie à tel point qu'on est facilement amené à croire qu'il s'agit d'un petit paradis. Mais dès que l'on passe le seuil de cette fabrique, on s'aperçoit vite que l'on est victime d'une odieuse

tromperie. Le nouvel embauché est à peine en possession de sa place qu'il devient la proie d'un surmeneur. Une soixantaine d'ouvriers sont occupés dans cette usine et l'on y compte un garde-chiourme par cinq ouvriers. Les contremaîtres ne sont pas toujours assez à l'œil dans l'art de surmener leur monde, aussi le patron, un peu plus malin, se charge de pousser à la roue. Il a une manière toute spéciale d'arracher le marteau des mains de l'ouvrier, pour lui en dicter le maniement. Bien entendu que cette leçon d'un nouveau genre ne se donne pas sans accompagnements de qualificatifs empruntés au règne animal.

»Lorsqu'un ouvrier a turbiné quinze jours dans ce pénitencier, il se trouve devant une autre surprise, vu que M. Held ne dédaigne point de rogner le salaire convenu à l'avance. Si un ouvrier n'est pas satisfait de cet acte déloyal et s'il se croit en droit de réclamer, les frères Held deviennent subitement introuvables. Le comptable se déclare incompétent et renvoie le plaignant auprès de dame Held, chargée d'administrer la caisse au comptoir d'à côté. Là, l'ouvrier est recu avec une amabilité inaccoutumée; mais aussitôt a-t-il exposé sa réclamation qu'il voit se transformer la physionomie souriante de cette gentille femme. Et sur un ton en usage seulement dans les casernes, voici ce qu'elle répond aux ouvriers étrangers qui ont été engagés par des annonces à venir travailler dans ce bagne et qui ne comprennent pas un mot de français:

»— Restez dans votre pays si vous ne comprenez pas le français!

»Plusieurs collègues se présentèrent au bureau pour demander des explications à cause de ces malhonnêtetés et il y eut enfin une sérieuse explication au cours de laquelle d'autres abus furent mis sur le tapis. La conséquence en fut que M. Held congédia deux ouvriers. Plusieurs collègues firent acte de solidarité en donnant, eux aussi, leur congé.

»Chaque ouvrier, avant d'entrer dans ce bagne, devrait examiner s'il est doué d'assez de sang-froid pour résister aux gentillesses des patrons et patronne Held. Evidemment que ce triste état de choses n'existerait pas si les collègues de Montreux étaient un peu plus conscients et surtout mieux organisés. Le syndicat, voilà le seul remède.» 187

Albert Held exige continuellement de ses ouvriers qu'ils fassent des heures supplémentaires pour lesquelles, la plupart du temps, il omet de demander des autorisations 188, ou quand il le fait, dépasse généralement les délais accordés. Il fait travailler ses ouvriers le samedi aprèsmidi 189, «se permet de faire prolonger la durée du travail et même d'ouvrir l'usine le dimanche, sans autorisation, pas même avec l'assentiment des ouvriers. Celui qui refuse de travailler plus longtemps que la journée normale, peut s'attendre à être importuné par l'employeur et de se voir mis à la porte à un moment inopiné» 190.

Il refuse même à plusieurs reprises de payer les suppléments prévus par les conventions ¹⁹¹. En 1913, après avoir obtenu plusieurs autorisations de prolongation d'horaire, le travail terminé, il débauche ¹⁹²; cette attitude lui vaut le qualificatif de «grand ennemi» des travailleurs du bois:

«Il est nécessaire de signaler l'employeur Held à Montreux, comme grand ennemi de notre corporation. Cet homme accapare dans toute la région du Léman et même dans la Suisse allemande, plus de travail que son usine peut en produire. Il enlève de cette façon beaucoup de travail aux entrepreneurs d'autres localités, telles que Genève, Lausanne, Berne, etc., qui se trouvent dans l'obligation de livrer du travail à meilleur marché, pour lutter contre le concurrent et bien souvent sont obligés de renvoyer une partie de leur personnel qui augmente l'armée des sans-travail et doit battre le pavé pendant des mois entier (sic) ou accepter du travail pour un gain de famine.

»D'un autre côté, ce patron exige de ses ouvriers presque l'impossible et impose des heures supplémentaires pendant plusieurs semaines. Celui qui ose refuser, est fiché à la porte et remplacé par un de ces nombreux chômeurs, lequel se résignera à un salaire inférieur, afin de pouvoir manger un bout de pain.

»[...] Il est étonnant que les nègres blancs de ce pénitencier ne voient pas clair et ne protes-

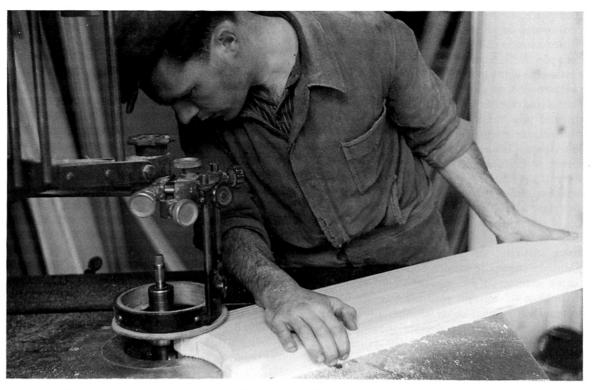


Fig. 29 — Machiniste travaillant à la toupie à l'arbre fendu, 1943 (photo Rod. Schlemmer, Montreux).

tent davantage. Peu nombreux sont ceux qui assistent à nos assemblées et personne n'ose préconiser une action contre ces nombreuses injustices et préparer un mouvement en faveur de la diminution des heures de travail, même avec toutes les occasions qui se présentent [...].» ¹⁹³

En 1915, le syndicat s'insurge une nouvelle fois contre la pratique des heures supplémentaires, de plus en plus érigée, chez Held, en méthode de fonctionnement et qui a tendance à se répandre dans d'autres ateliers, mettant en danger les acquis ouvriers:

«Nous savons que les sieurs Held fournissent de la menuiserie dans toute la Suisse romande et même en Suisse allemande. Nous nous sommes maintes fois demandé comment il leur était possible de lutter contre d'autres entreprises tout aussi bien installées que la leur. Eh bien, voilà, c'est un moyen unique comme partout, mais dont Held possède le record d'application. C'est le système de mettre en travail de la menuiserie au moment où elle devrait être livrée, afin d'avoir un motif pourchasser les nègres et exiger d'eux 13 et 14 heures de travail quotidien.

"Ceci s'applique non seulement dans les moments où le travail abonde, mais même en cet instant où la crise du bâtiment est des plus accentuée. Encore dernièrement, durant une semaine entière on pouvait admirer tous les soirs dans la grande usine toute illuminée, s'agiter les silhouettes des esclaves du capitalisme. Nous constatons avec douleur que ce système néfaste est copié petit à petit par d'autres usines de l'endroit et même du dehors. C'est très compréhensible, car la clientèle que ces messieurs ont gâtée impunément, commence par devenir fort prétentieuse et par la force des choses nous en arriverons à devoir

fournir la menuiserie par livraisons journalières au même titre que les tirages de nos grands journaux quotidiens. [...] Il nous semble urgent de dénoncer ces dangers à la classe ouvrière qui se trouve actuellement plus ou moins contrainte à se plier sous les injonctions du patronat [...]. Et puis nous avons encore quantité de collègues qui battent le pavé, mais l'intérêt patronal commande à se conserver une grande réserve de sans-travail prêts à prendre les places de ceux qui ont assez de velléité pour oser lever la tête [...].» 194

A la Menuiserie Modèle, le recours abusif aux prolongations de la durée du travail est une conséquence de l'absence totale de planification associée à une certaine boulimie qui consiste à accepter tout ce qui se présente; la correspondance renferme de nombreuses lettres concernant des retards de livraison ou des demandes de délais.

En 1922, au plus fort de la crise qui frappe l'ensemble de l'économie suisse et particulièrement le secteur du bâtiment, les heures supplémentaires sont toujours en vigueur à la Menuiserie Modèle. Alors que la période enregistre des mouvements de baisse de salaires ¹⁹⁵, cette pratique a pour but, aux yeux du syndicat, «d'illusionner les ouvriers sur un gain plus élevé à la fin de la journée et avoir ainsi à la moindre occasion la possibilité de dire: *Voyez combien ils gagnent*, sans dire en combien d'heures ils ont réalisé ce gain» ¹⁹⁶.

Cette année-là, malgré un taux de chômage extrêmement élevé, le syndicat obtient des ouvriers de la Menuiserie Modèle, qui effectuent ces heures supplémentaires de leur plein gré, qu'ils se solidarisent avec leurs camarades au chômage et refusent dorénavant de travailler davantage ¹⁹⁷. Cette solidarité fait figure d'exception dans la mesure où la presse syndicale relève fréquemment l'absence de conscience ouvrière chez les travailleurs de la Menuiserie Modèle. Elle fustige leur «je-m'enfoutisme» ¹⁹⁸, leur lâcheté et leur égoïsme ¹⁹⁹, leur acharnement à plaire au patron:

«[...] les collègues rivalisent réciproquement dans l'intensité du travail. Et ce n'est pas tout. Concernant la durée de présence, chacun cherche à s'attirer les faveurs du patron en faisant plus d'heures supplémentaires l'un que l'autre. Du grand matin jusque tard le soir, parfois aussi le dimanche, c'est un va-et-vient nerveux, une course et chasse stimulée par un patron grognard, une scène dont peu de camarades peuvent se faire une idée. A la plupart des ouvriers, on peut leur lire la veulerie dans les yeux. Ils paraissent satisfaits de pouvoir se faire exploiter par leur *cher* patron [...].» ²⁰⁰

Cette attitude ouvrière est encouragée par le paternalisme d'Albert Held qui s'exprime dans son attitude face à ses ouvriers italiens mobilisés; après les avoir accompagnés à la gare, il leur fait parvenir des colis: «On adore le maître qui de temps à autre expédie de beaux paquets en Italie à ses anciens serviteurs mobilisés » ²⁰¹

Les rares sources patronales proposent un autre éclairage; malgré certaines réserves à l'encontre des pratiques commerciales d'Albert Held, elles s'accordent à dire qu'il pave relativement bien ses ouvriers 202. Par la suite, la paix du travail signée en 1937 modifie le discours syndical: ainsi, en 1944, la direction de la Menuiserie Modèle reçoit les remerciements de la presse ouvrière pour avoir été la première entreprise du bâtiment à Montreux à accorder des vacances à son personnel 203. Des critiques syndicales comme des réserves des patrons, il ressort qu'Albert Held représente un exemple typique de patron paternaliste, s'entourant d'un petit groupe d'ouvriers fidèles et refusant toute ingérence dans la conduite de son entreprise.

L'œuvre de la Menuiserie Modèle

L'œuvre de la Menuiserie Modèle est considérable en raison de sa longévité et de sa capacité de production, à mi-chemin entre l'artisanat et l'industrie. L'organisation du travail sur les principes de la manufacture a pour conséquence une extrême diversité de la production qui va de la pièce unique d'ébénisterie à la grande série de menuiserie.



Fig. 30 — Salle à manger du Sanatorium Grand-Hôtel de Leysin réalisée en 1891 et considérée comme le chef-d'œuvre d'Albert Held.

L'œuvre du fondateur Georges n'est pas documentée par les archives. Par contre dès son accession à la tête de l'entreprise, Albert tient un Journal des travaux exécutés qui recense les travaux réalisés de 1888 au début des années 1970 ²⁰⁴. Bien que souvent laconique et approximatif, très certainement incomplet, ce document est d'une grande utilité. Il contient plus de quatre mille six cents notices, regroupées par programmes architecturaux et par spécialités, telles que portes revolver, portes accordéon, fenêtres pivotantes «Helda» (fig. 39), portes de garage «Overhead door» (fig. 31), fenêtres «Aluh», portes insonores ²⁰⁵. Associé aux nombreux dossiers de plans que contient le

fonds et à la correspondance commerciale, ce *Journal* permet de dégager les points forts de l'œuvre de la Menuiserie Modèle.

Albert Held doit en grande partie sa renommée aux nombreux chantiers hôteliers de l'avant-guerre de quatorze auxquels il accède grâce à l'appui de l'hôtelier Ami Chessex pour qui son père avait déjà travaillé ²⁰⁶. La réalisation des menuiseries du Sanatorium Grand-Hôtel de Leysin en 1891 lui ouvre les portes des chantiers hôteliers de Montreux, alors en pleine expansion touristique, puis de tout le bassin lémanique. Le *Journal* compte quatre cent trente-quatre chantiers hôteliers, comprenant aussi bien des travaux de menuiseries intérieu-

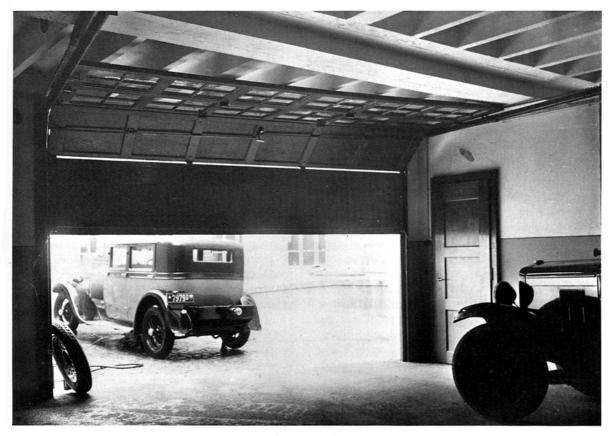


Fig. 31 — «Overhead door» présentée pour la première fois en 1931 à la Foire de Bâle, puis en 1932 au IX° Salon automobile de Genève; il s'agit d'une porte de garage, formée de panneaux coulissants se rabattant au plafond, dont l'ouverture est commandée à distance; la voiture s'approchant roule sur un relai électrique qui déclenche l'ouverture de la porte (selon la *Revue Automobile*, 24 mars 1932).

res ou extérieures exécutés lors de la construction ou de la transformation des immeubles, que des agencements intérieurs ou du mobilier; la majorité des palaces portent sa marque ²⁰⁷: Grand-Hôtel de Territet ²⁰⁸, Caux-Palace ²⁰⁹, Montreux-Palace ²¹⁰, Beau-Rivage-Palace à Ouchy ²¹¹, Hôtel Royal à Evian ²¹², Winter-Palace à Gstaad ²¹³, Hôtel Schweizerhof à Berne ²¹⁴, Villars-Palace ²¹⁵, Lausanne-Palace ²¹⁶. Il œuvre également dans un domaine voisin de l'hôtellerie, à savoir celui des sanatoriums; il participe à la construction de la majorité des sanatoriums de Leysin ²¹⁷, station de cure développée par la Société Climatérique fondée par les hôteliers montreusiens Alexandre Emery et Ami Chessex.

Il collabore aux autres chantiers prestigieux que sont les sièges administratifs des banques; il participe à l'édification de l'immeuble de la Banque de Montreux ²¹⁸, de ceux de la Banque Cantonale Vaudoise ²¹⁹, du Crédit Foncier Vaudois ²²⁰, de la Banque Populaire Suisse ²²¹, de la Banque Fédérale ²²², de l'Union de Banques Suisses ²²³, de la Société de Banque Suisse à Lausanne, de la Banque Nationale Suisse à Zurich ²²⁵. De ces travaux, il faut retenir les remarquables menuiseries des guichets, malheureusement supprimés ou transformés, de la Banque de Montreux, de la Banque Cantonale Vaudoise et de la Société de Banque Suisse à Lausanne. Ces collaborations se pour-

suivent tout au long de l'existence de l'entreprise qui intervient également dans les agences régionales de ces grandes banques ²²⁶.

Albert Held participe également à la construction de nombreux bâtiments publics ou d'utilité publique parmi lesquels il convient de citer les gares de Montreux ²²⁷ et de Lausanne ²²⁸, l'Hôtel des Postes de Lausanne ²²⁹, la Maternité de Lausanne ²³⁰, le Tribunal fédéral ²³¹, le BIT à Genève ²³², l'Hôpital Nestlé à Lausanne ²³³, l'Hôpital de Nyon ²³⁴. Quelques écoles figurent aussi au palmarès de l'entreprise: Ecoles Normales du canton de Vaud ²³⁵, Université de Fribourg ²³⁶, aula de l'ancienne Ecole d'ingénieurs de Lausanne ²³⁷.

Il est par ailleurs intéressant de constater que la place Saint-François à Lausanne, complètement remaniée au tournant du siècle, contient une densité remarquable de menuiseries Held: non seulement les trois immeubles monumentaux déjà cités, formant le front sud de la place, à savoir, la Société de Banque Suisse, l'Hôtel des Postes et la Banque Cantonale Vaudoise, mais encore en front nord, le grand magasin Bonnard et l'immeuble de l'ancienne Banque Girardet et Brandenbourg 238, en front ouest, la Banque Fédérale et l'Union de Banques Suisses 239 et, au centre de la place, le kiosque des tramways 240; tous possèdent à des degrés divers des éléments de menuiserie issus des ateliers montreusiens.

Albert Held est le menuisier attitré de la future multinationale Nestlé; il réalise les pavillons Nestlé et Peter-Cailler-Kohler de l'Exposition nationale de Berne en 1914, le premier siège administratif Nestlé à Vevey ²⁴¹, le siège administratif Peter-Cailler-Kohler à La Tour-de-Peilz ²⁴², une usine du groupe à Pontarlier ²⁴³ et enfin, une partie de la menuiserie et du mobilier de l'immeuble édifié sur les plans de l'architecte Jean Tschumi à Vevey en 1958 ²⁴⁴.

Après la Première Guerre mondiale, Albert Held s'adjuge une part importante du marché de la construction de logements tant à Lausanne qu'à Genève ²⁴⁵, en pratiquant des soumissions dont le bas prix défie toute concurrence. Au reproche qui lui est fait par ses pairs

de casser les prix, il rétorque que l'organisation de sa production lui permet de réaliser des grandes séries à un moindre coût ²⁴⁶.

La menuiserie conserve tout au long de son existence une pratique courante auprès des architectes de la région qui construisent immeubles et villas, de même qu'elle continue à produire du meuble sur mesure. Au début de sa carrière, Albert Held avait tenté d'ouvrir un magasin de meubles dont il résilie rapidement le bail, se trouvant dans l'impossibilité matérielle de produire du mobilier à cet effet 247; la fabrication de mobilier pour des particuliers est parfois abandonnée lorsque les chantiers se font trop pressants: en 1904, il déclare qu'il s'occupe «spécialement de grandes entreprises de menuiseries et renonce à tous travaux de meubles vu le peu de bénéfice que ces articles laissent» 248; cette année-là, il refuse des commandes de mobilier car il est surchargé de travaux de bâtiment 249.

Albert Held participe activement aux différentes expositions nationales; à Berne en 1914, il construit une cinquantaine de pavillons ²⁵⁰; à Zurich en 1939, il présente, sous les auspices de L'Œuvre, un «cabinet d'estampes» dont le mobilier est dessiné par Alexandre Held ²⁵¹ (fig. 38), il collabore au Pavillon de l'horlogerie, à l'Auberge de campagne, à la Halle des fêtes, au Restaurant de la Bière, au Restaurant-Terrasse ²⁵²; à Lausanne en 1964, la Menuiserie Modèle collabore au Pavillon Terre et Forêts, au Restaurant Genevois et au bureau de poste. L'entreprise réalise également des stands pour le Comptoir Suisse ²⁵³ et la Foire de Bâle ²⁵⁴.

Membre de L'Œuvre, OEV Association suisse romande de l'art et de l'industrie, dès 1916 ²⁵⁵, Albert Held, en compagnie de l'architecte Alphonse Laverrière, est présent dans les expositions d'arts appliqués: à Lausanne en 1922, lors de la première exposition nationale du genre organisée par L'Œuvre et le Werkbund, il propose deux ensembles de mobilier ²³⁶ (fig. 79). Pour la section suisse de l'Exposition d'Art décoratif qui se tient à Paris en 1925 ²⁵⁷, la Menuiserie Modèle fabrique des «vitrines en noyer et petits meubles en palissandre» ²⁵⁸, travaux pour lesquels elle se voit décerner une

médaille d'or; l'entreprise est également présente à Paris en 1937 à l'Exposition internationale arts et techniques pour laquelle elle exécute les menuiseries du Pavillon Suisse 259.

La Menuiserie Modèle possède son propre bureau de projet qui œuvre dans les domaines spécifiques de la création de meubles, de l'aménagement de magasin et de restaurant. Les agencements de commerce forment une part importante de la production à partir de la fin des années vingt et deviennent considérables pendant et après la Deuxième Guerre mondiale 260. La fin des années trente marque un retour aux formes traditionnelles en matière d'architecture et d'art appliqué. La Menuiserie Modèle participe à ce mouvement qui s'amorce au moment de l'Exposition nationale de 1939 et qui se précise suite au repliement nationaliste conséquent à la guerre. L'entreprise produit de nombreux exemples d'aménagement «vernaculaire» dont l'expression la plus aboutie est le carnotzet 261.

L'étude de l'œuvre de la Menuiserie Modèle montre la fidélité de certains clients comme celle de certains architectes. Albert Held entretient des relations professionnelles suivies avec la plupart des architectes formés dans les hautes écoles dont l'œuvre marquera la première moitié du siècle : Eugène Jost, Henri Verrey et Alphonse Heydel, Adrien Van Dorsser, Francis Isoz, Michel Polak et Georges Piollenc, Georges Epitaux, Joseph Austermayer, Alphonse Laverrière, Jean Taillens, Jacques Favarger, Maurice Braillard.

La force de l'entreprise réside dans l'existence d'une grande complémentarité entre le travail de l'artisan et celui de l'architecte au niveau du projet; ceci est particulièrement évident de 1910 au début des années trente, alors que le bureau technique est placé sous la responsabilité d'Eugène Kohler qui formule à l'aquarelle les désirs des clients.

Bien que la situation juridique de l'entreprise se modifie au cours du temps, Albert Held en reste le maître tout-puissant jusqu'à sa retraite à l'âge de 82 ans. Sans négliger le travail réalisé par son frère Hermann d'abord, puis par ses neveux, Georges et Alexandre en collaboration avec le directeur Edwin Annaheim, force est de constater que les grandes années de la Menuiserie Modèle ont été celles d'Albert, bien que ce dernier, peu versé dans la gestion, ait mené à plusieurs reprises son entreprise au bord de la faillite; en artisan chevronné, il avait un tel souci du travail bien fait qu'il apportait souvent des modifications au projet dont la plus-value restait le plus souvent impayée. En 1985, suite à des difficultés financières, la menuiserie ferme ses portes.

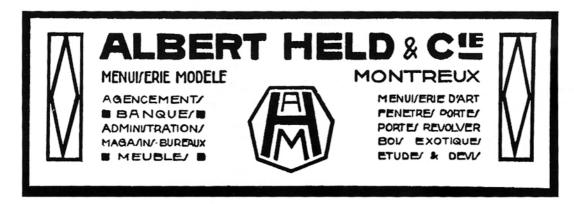


Fig. 32 — Publicité publiée en 1922, notamment dans Le Mercure Suisse de septembre.

NOTES

- ¹ Les archives communales de Villeneuve gardent la trace de cette association: «La Municipalité autorise Held & Koëbel de couper une ramure sur la place que possède la Commune [...] au pré de la Cave» (Protocole des séances de la Municipalité de Villeneuve, 23.04.1868).
- ² Wiesentheid se trouve à 20 km à l'est de Würzburg, au nord-ouest de Nuremberg.
- ³ Otto HELD, Historique de la famille, établi à l'occasion du 100° anniversaire de l'entreprise, texte manuscrit important, abondamment cité au cours de cet article (archives famille Rapin-Held). Otto Held (1877-1979), effectue un apprentissage de menuisier chez Wladar à Zurich; il est surtout connu comme musicien, compositeur de musique populaire et fondateur d'un orchestre champêtre renommé La Musique d'Huémoz; il réside à Paris lorsque son frère Albert l'appelle, vers 1903, pour tenir la comptabilité; il travaille dans l'entreprise jusqu'en 1967 sans jamais y posséder d'intérêts financiers. Voir Copie de lettres, vol. 1, 29.06.1895, 17.07.1896, pp. 21, 56; L'Est Vaudois, 19.12.1979; ACV, dossier ATS. Voir aussi Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 3: «Les artisans de la prospérité», Lausanne, 1972, p. 155; Journal de Montreux, 11.01.1965, pp. 1-2
- ⁴ Il voyage au bénéfice d'un passeport «Livret» délivré à Würzburg, le 20 avril 1858.
- ⁵ Permis temporaires, vol. 9, n° 73072: papiers déposés le 25 novembre 1858 (Archives de l'Etat de Neuchâtel).
- ⁶ Registre des permis de séjour: permis délivré le 5 novembre 1859, départ le 4 janvier 1862 pour Bulle (Archives d'Etat Genève Dh 14, f° 171).
- ⁷ Permis de séjour 1862-1863: permis délivré le 17 mars 1862, en séjour à la parqueterie de La Tour. Le permis, accordé pour une année, est reconduit jusqu'en 1864 (Archives cantonales Fribourg DPc V27).
- 8 Permis de séjour Veytaux: Georges Held, menuisier, originaire de Bavière, papiers déposés: livret du 20 avril 1863 (Archives communales Veytaux AV RA27).
- 9 Permis de séjour Veytaux: Antoinette (ailleurs Antonie) Reichstadt, domestique, originaire du Wurtemberg, papiers déposés: livret du 17 juillet 1858, valable 6 ans, enregistrée le 24 juin 1863 (Archives communales Veytaux AV RA27). La tradition familiale relate qu'Antonie était gouvernante dans une famille étrangère en séjour à la pension Masson à Veytaux (O. Held, supra note 3). Elle est née le 24 juin 1839 et décédée en 1903. Le couple rencontre des difficultés pour se marier, alors même que deux enfants sont déjà nés: Albert (1er janvier 1865) et Louise (8 février 1866). Selon le pasteur de Villeneuve, Ch. Schleicher, «Georges Held, de Wiesertheit (Bavière) est venu chez moi, se déclarer père de l'enfant dont il épousera la mère quand il aura pu acheter une bourgeoisie dans notre canton, attendu qu'il ne peut avoir ses papiers de son pays. Pourquoi je l'ignore.» (lettre à la Police cantonale des étrangers, en date du 18 février 1865. ACV KVII b22/148 276-10). Les archivistes sont familiers de ce genre de cas où les pays d'origine témoignent de la mauvaise volonté à faire parvenir des papiers à leurs ressortissants modestes qui désirent se marier à l'étranger et engendrer une progéniture qui risque un jour d'être à la charge de la communauté d'origine. Après de nombreuses démarches, une menace d'expulsion à l'encontre d'Antonie et de ses deux enfants (Archives communales Villeneuve: correspondance 1866: lettre du Préfet au Syndic en date du 11 novembre 1866), bien qu'elle ait été au bénéfice d'un permis de séjour comme journalière dès le 17 février 1866 (ACV Permis de séjour Villeneuve Ea 40/1), Georges Held obtiendra finalement la bourgeoisie de sa future femme, à savoir celle de Rottweil dans le Wurtemberg; les bourgeois de l'endroit avaient intérêt à ce que les enfants de leur ressortissante aient un père pour subvenir à leurs besoins (Lettre du Préfet de la ville de Rottweil au pasteur de Villeneuve en date du 6 décembre 1866 ACV K VII H 29/53/1155). Le mariage est célébré le 1er février 1867 (ACV Registre de la paroisse de Noville, 1867, p. 337). Ils auront onze enfants.

- 10 Permis de séjour Veytaux: Konrad Kölbel (ailleurs Köebel), menuisier, originaire de Bavière, papiers déposés: livret du 6 août 1856, enregistré le 10 décembre 1863 (Archives communales Veytaux AV RA27)).
- ¹¹ Held et Kölbel sont enregistrés à Villeneuve le 5 août 1864 (ACV Permis de séjour Villeneuve Ea 40/1, p. 181), Antonie Reichstadt le 17 février 1866 (ACV Permis de séjour Villeneuve Ea 40/1, p. 186).
- 12 O. HELD, supra note 3.
- 13 Le bâtiment apparaissant encore sur le Plan général de Villeneuve et de ses environs de 1912 (Archives communales Villeneuve), il est très probable que la photographie conservée dans le fonds Held soit l'œuvre d'Otto Held qui a établi une rétrospective photographique des lieux occupés par l'entreprise au fil du temps.
- ¹⁴ En 1869, acquisition d'un terrain à la Rouvenaz; deux écroulements du mur de soutènement compromettent la réalisation du bâtiment et la situation financière de Georges Held. En 1871, maison Favroz à la rue du Centre à Vernex; vers 1872, grange et ancien moulin Durgniat à Territet (O. HELD, supra note 3).
- ¹⁵ Ami Chessex (1840-1917): propriétaire de l'Hôtel des Alpes puis Grand-Hôtel de Territet, il est, avec son beau-frère Alexandre Emery, le promoteur de nombreuses entreprises liées au développement touristique de la région: Société du Kursaal, funiculaire Territet-Glion, chemin de fer Glion-Naye, funiculaire Territet-Mont-Fleuri, Société des Forces Motrices de la Grande-Eau, Société romande d'électricité. Il est également à l'origine de la station de Leysin. Voir René KOENIG, Albert SCHWAB-COURVOISIER, Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux, Lausanne, 1973, p. 213.
- 16 Remarqué par l'hôtelier Ami Chessex, Albert exercera, dès l'âge de 13 ans, à l'Hôtel des Alpes de Territet, les métiers d'aide-caviste, de commissionnaire en uniforme, de portier, de casserolier, de concierge remplaçant (voir O. HELD, supra note 3).
- 17 O. HELD, supra note 3.
- 18 Couvrant la période du 10 octobre 1885 au 29 avril 1893.
- ¹⁹ Un seul ouvrier est présent sur l'ensemble de la période; Alfred Frey (né en 1858) est entré dans l'entreprise le 1^{er} avril 1884; il fait toujours partie des ouvriers en 1940 selon la liste des «vétérans» établie à l'occasion du cinquantième anniversaire de la reprise de l'entreprise par Albert (famille Rapin-Held).
- 2º Sur la période, on observe une augmentation journalière d'un montant maximal de 1 franc; elle récompense certainement l'ancienneté, la spécialisation, peut-être le partage de certaines responsabilités, car rares sont les ouvriers payés en fin de période 5.50 francs la journée.
- ²¹ Rubin : 5.05.1888-29.04.1893; Frédéric Frey: 29.04.1890-29.04.1893.
- 22 Frédéric Frey.
- ²³ Gustave Mugeli, chez Held du 31 décembre 1891 au 29 septembre 1892: 54 et 74 centimes; en mars 1892, l'ouvrier effectue 15 heures au tarif nocturne; Jean Lana, chez Held du 27 juin 1891 au 29 avril 1893: 50 et 70 centimes.
- ²⁴ Voir plus bas, p. 37.
- 25 O. HELD, supra note 3.
- ²⁶ Voir Jürg SIEGENTHALER, «Zum Lebenstandard schweizerischer Arbeiter im 19. Jahrhundert» in Revue suisse d'Economie politique et de Statistique 101 (1965), pp. 423-444.
- ²⁷ Dans les deux cas, après le ralentissement des années 1875-1885, s'ouvre une période de croissance qui se poursuit jusqu'à la Première Guerre mondiale.
- 28 Ainsi la plaquette rédigée à l'occasion du Centenaire du Syndicat des menuisiers-ébénistes, Lausanne, 1852-1952.
- ²⁹ Voir les travaux d'André LASSERRE, entre autres: La classe ouvrière dans la société vaudoise, 1845 à 1914, BHV N° 48, Lausanne, 1973.
- ³⁰ La grève de 1886 profite de la «conjoncture favorable due à la construction du Tribunal fédéral» (LASSERRE, op. cit., p. 115); pour la première fois, les ouvriers revendiquent la suppression du travail à la tâche et l'obligation du salaire journalier; lors d'une première grève des

menuisiers en 1873, les ouvriers avaient déjà obtenu le tarif horaire de 45 centimes en moyenne, mais par la suite les salaires avaient baissé de 20 à 30% (LASSERRE, op. cit., p. 115).

31 Chiffre calculé à partir du tableau «Budgets mensuels vaudois» publié par LASSERRE (op. cit., pp.40-41).

³² Des onze enfants, seuls quatre sont majeurs à la mort du père. Selon Otto, Albert n'aurait pas eu le loisir de faire un véritable apprentissage mais aurait appris le métier en observant les autres.

33 Le bâtiment de la scierie abritait également une huilerie qui était placée sous la responsabilité d'Albert. La présence d'un moulin à huile implique celle d'une source d'énergie hydraulique qui pouvait également servir au fonctionnement des rares machines de l'atelier de menuiserie. Otto HELD (op. cit.) relate qu'en 1889, une turbine et une dynamo pour l'éclairage de l'Hôtel des Alpes sont installées dans ce bâtiment. La turbine était actionnée par l'eau d'un réservoir, sis audessus de Veryaux, alimenté par les eaux de la Veraye.

³⁴ L'inventaire dressé au décès de Georges fait état sous la rubrique «machines» de: «une machine à mortaiser, fers à moulures et mèches, une scie à ruban avec lames, deux arbres scies circulaires, six lames circulaires, une grande courroie, une scie à gros cadre, une [...], deux grispels & haches [?]» (Archives de l'Office de Paix du cercle de Montreux: Inventaires 7.11.1889-14.04.1890, onglet n° 16). Dans ses notes, Otto Held a établi la liste des machines de l'atelier de Territet en 1891: «1 circulaire, châssis en bois, 1 raineuse, châssis en bois, 1 dégauchisseuse combinée avec mortaiseuse, 1 raboteuse, 1 affûteuse».

35 Archives de l'Office de Paix du cercle de Montreux: Inventaires (7.11.1889-14.04.1890, onglet n° 16). L'Encyclopédie illustrée (op. cit., p. 155) mentionne 25 ouvriers en 1890.

36 O. HELD, supra note 3.

³⁷ Raison sociale de la menuiserie suite au décès de Georges. La reprise de l'entreprise en nom propre par Albert a lieu en novembre 1895 (*Copie de lettres*, vol. 1, 4.02.1896, p. 42) bien qu'en 1894, le nouvel atelier de Crin porte l'enseigne: «Menuiserie A. HELD Ebénisterie».

38 «Une dégauchisseuse combinée avec mortaiseuse, une toupie, une raboteuse et affûteuse automatique pour couteaux de raboteuse» (O. HELD, supra note 3).

³⁹ Georges Held avait décroché l'exécution d'un lot de menuiserie pour la troisième étape du Grand-Hôtel de Territet, édifiée en 1887-1888 sur les plans de L. Maillard (sur la construction des hôtels à Montreux, voir Anne WYSSBROD, *Typologie des hôtels montreusiens 1830-1914*, mémoire de licence, Fac. des lettres, Lausanne, 1988); réalisés sous la responsabilité d'Albert, ces travaux auraient convaincu Ami Chessex de lui confier son prochain chantier, soit le Sanatorium Grand-Hôtel de Leysin; il lui aurait même avancé l'argent nécessaire à l'achat des matières premières (voir O. HELD, supra note 3); arch. Henri Verrey et Alfred Heydel pour la Société climatérique, 1891; le Journal des travaux exécutés mentionne la réalisation de l'ensemble de la menuiserie.

40 O. HELD, supra note 3.

⁴¹ Actuel n° 20 de la rue Industrielle, propriété de Guhl de la Brasserie Beauregard. Held conserve des locaux à Territet jusqu'en 1897, date à laquelle il en résilie le bail, «par suite de [son] transfert dans [son] bâtiment gare de Montreux» (Copie de lettres, vol. 1, 12.01.1897, p. 99) — Albert Held, marié le 15 décembre 1892 avec Louise Serex-Burger (née le 25.06.1857, décédée en 1941), loue un appartement dans l'immeuble voisin (Copie de lettres, vol. 1, 5.02.1897, p. 102).

⁴² Ce bâtiment, actuellement occupé par un atelier de mécanique, ainsi que l'ensemble des édifices formant la cour ont subi très peu de transformations.

43 Circulaire non datée informant de l'ouverture de nouveaux «Ateliers de Menuiserie et Ebénisterie» à Crin (famille Rapin-Held).

⁴⁴ Publicité pour «Entreprise de Menuiserie & Ebénisterie — Atelier et outillage permettant une prompte exécution — Hoirs Held — Territet-Montreux» dans L. BEZENCENET, Série de prix des travaux de bâtiment, Lausanne, 1890

45 O. HELD, supra note 3.

⁴⁶ Il se voit peut-être dans l'obligation de quitter cet atelier car en août 1896, il informe les propriétaires de son impossibilité de quitter les locaux de Crin avant la fin du bail (*Copie de lettres*, vol. 1, 23.08.1896, p. 61).

⁴⁷ Plans datés d'octobre 1896, visa de la Municipalité du Châtelard du 26 novembre 1896 (P.C. Montreux); Copie de lettres, vol. 1, novembre 1896, p. 90, lettre à Madame Veuve Dubochet, propriétaire des terrains voisins du sien, dans laquelle il promet «de remettre en état tous dégâts qui pourront être faits par les travaux de [sa] construction».

48 Les souvenirs d'Otto placent l'inauguration en mai 1898. Les travaux de construction de la nouvelle usine ont peut-être du retard car au printemps 1897 déjà, Albert prend des dispositions en vue de son prochain déménagement: il résilie les baux de ses locaux et de son appartement à Crin pour le 17 mai 1897 d'abord, puis pour le 1er juillet 1897 (Copie de lettres, vol. 1, 5.02.1897, p. 102), enfin il annonce la remise de son appartement pour le 15 mars 1898 (Copie de lettres, vol. 1, 7.02.1898, p. 172); il dresse une liste des machines qu'il veut vendre, certaines sont disponibles de suite, d'autres dans un mois, car il doit prochainement quitter les locaux où elles se trouvent (Copie de lettres, vol. 1, 16.05.1897, 24.05.1897, pp. 117-120, 123-124). En automne 1897, il commande des vitrages pour ses ateliers (Copie de lettres, vol. 1, 1.10.1897, p. 153) et fait l'acquisition de machines (Copie de lettres, vol. 1, 4.11.1897, 8.12.1897, 27.12.1897, pp. 157, 163, 167). En février 1898, il demande à Hünerwadel & Cie à Horgen de lui envoyer rapidement des poulies et 60 mètres de courroie (Copie de lettres, vol. 1, 24.02.1898, p. 177), en mars il fait part à MM. Guilliet et fils à Auxerre de son désir de recevoir immédiatement une machine à mortaiser (Copie de lettres, vol. 1, 30.03.1898, p. 187).

⁴⁹ Le dossier de plans se compose d'un plan de situation et des élévations des quatre façades; il ne contient aucun plan du bâtiment ni aucune coupe (P.C. Montreux).

⁵⁰ Par exemple, la villa Florentine achevée en 1895 (voir Werk-archithese 6, juin 1977, pp. 15, 21).

51 1903: local pour collage d'une travée accolé à la façade postérieure, local souterrain pour copeaux au nord-est. Opposition du voisin qui par ailleurs se plaint que les «machines et engins actuels existants dans le bâtiment Held font un bruit permanent (de 6 heures du matin à 7 heures du soir) très incommodant pour les propriétaires et locataires voisins qui se plaignent depuis longtemps à ce sujet et ont maintes fois manifesté l'intention de s'adresser à l'autorité compétente, afin d'obtenir à ce que M. Held atténue dans une grande mesure le bruit de ses machines qui pourraient être placées d'une autre manière etc.» (lettre de Ed. Clerc, notaire, du 26 octobre 1903).

1904: annexe orientale et annexe en façade arrière, comprenant au niveau de l'appartement: véranda, chambre et grande salle; au niveau de la rue du Marché: bureau, entrée, entrepôt des chars, entrepôt des menuisiers, WC, chambre, dépôt de meubles, magasin, bureau du contremaître; au niveau inférieur: dépôts de bois dur et séchoir.



Fig. 33 — «L'art du beau bois», marque déposée par la menuiserie au début des années trente.

1905: prolongement de l'annexe édifiée en 1904 sur toute la longueur de la façade arrière et construction d'un hangar avec séchoir. (Source: P.C. Montreux)

52 1919: agrandissement du vestibule d'entrée avec balcon à l'étage: portes existantes reposées.

1965, bureau technique A. Jaquet, ing.: remplissage total de la parcelle d'origine par la construction, à l'ouest, d'une halle avec pont roulant et couvert ouvert sur voies ferrées.

1969, architecte Pierre Vincent: toiture à deux pans élevée audessus du toit plat d'origine, à l'exception de l'étage en attique dont la toiture avait déjà été transformée à une date indéterminée.

(Source: P.C. Montreux)

53 La description des diverses phases du traitement de la matière première s'inspire de l'ouvrage de François GRAND, Traité de technologie à l'usage des menuisiers et ébénistes et autres professions du bois, Lausanne, [1949].
 54 O. HELD, subra note 3: «pour ce qui concerne la fourniture et la pose de fermentes confiées au serruier, il était plus normal que ce travail soit effectué par le menuisier pour être plus proprement et exactement exécuté».
 55 Voir publicité dans L'Indicateur Vaudois: «Séchoirs et étuves à vapeur permettant un travail rapide [...].»
 56 Voir par exemple le «mémoire des travaux exécutés pour le compte

56 Voir par exemple le «mémoire des travaux exécutés pour le compte de Monsieur A. Held, menuiserie Modèle à Montreux» par les «Ateliers de sculptures et décoration Negri & Uberti» à Montreux et Lausanne, en date du 15 juin 1911; il s'agit du relevé de compte des travaux de sculpture réalisés entre autres au salon de lecture du Montreux-Palace et à l'Hôtel Savoy à Lausanne: «60 petites moulures sculptées [...], 10 chapiteaux acajou [...], 2 rosaces tilleul [...], 1 fronton et 2 crossettes»; une facture en date du 31 août 1911 mentionne la «sculpture de 2 frontons en chêne [...], 48 crossettes doubles [...], 24 rosettes acajou [...], 4 consoles [...]» destinés au Pavillon des sports du Montreux-Palace (Factures regues, vol. 25, 1911: factures 35 et 157).

57 Annonce réclame parue dans L'Indicateur Vaudois de 1899. Energie électrique fournie par la Société Électrique Vevey-Montreux qui exploite l'usine de Taulan, construite en 1887-1888 pour faire fonctioner le tramway Vevey-Montreux-Chillon qui effectue sa première course le 4 juin 1888. Voir 1904-1954, Cinquantenaire de la Société Romande d'Electricité, Montreux, 1954, pp. 1-3.

58 O. HELD, supra note 3. Le papier à l'entête de la Menuiserie Modèle indique: «éclairage et force électrique».

⁵⁹ Dans Copie de lettres, vol. 1, 16.05.1897, 24.05.1897, pp. 117-120, 123-124, il fait savoir quelles sont les machines qu'il met en vente: une scie circulaire, une scie à ruban, une petite circulaire, une machine à dégauchir, une toupie.

60 Il se fournit principalement à l'étranger: dans une lettre du 18 mai 1897, il informe le représentant lyonnais de la maison de machinesoutils à travailler le bois Guilliet & Fils à Auxerre qu'il ne peut prendre
de décision avant d'avoir été en Allemagne, tout en souhaitant pouvoir
se fournir chez eux (Copie de lettres, vol. 1, p. 121); en effet, en mars
1898, il leur demande l'envoi immédiat de la machine à mortaiser et
des autres choses commandées (Copie de lettres, vol. 1, 30.03.1898, p.
187). En novembre et décembre 1897, il fait l'acquisition de machines:
chez Wolf & Weiss à Zurich (Copie de lettres, vol. 1, 4.11.1897, p. 157),
chez Krumrein & Katz à Stuttgart (Copie de lettres, vol. 1, 8.12.1897, p.
163). Il commande un arbre de transmission chez Lambercier & Cie à
Genève (Copie de lettres, vol. 1, 27.12.1897, p. 167), ainsi que des poulies et 60 mètres de courroie chez Hünerwadel & Cie à Horgen (Copie de
lettres, vol. 1, 24.02.1898, p. 177).

61 Né en 1868, il est originaire de Straubing en Bavière; il entre dans l'entreprise comme chef machiniste le 6 janvier 1898, la quitte en 1917 pour cause de mobilisation en Allemagne; rappelé par Albert Held en 1919, il fait toujours partie du personnel en 1940; voir Copie de lettres, 13.02.1919, p. 360; Encyclopédie illustrée (op. cit., p. 155); liste des «vétérans» établie à l'occasion du cinquantième anniversaire de la reprise de l'entreprise par Albert (famille Rapin-Held).

62 O. HELD, supra note 3.

63 O. HELD, supra note 3. Il commande fréquemment des pièces à la fonderie Fritz Baud & Cie à Ardon (Copie de lettres, vol. 1, 8.05.1899, p. 305; Copie de lettre, vol. 2, 19.02.1901, 12.03.1901, 30.07.1902, 4.08.1902, 3.10.1902, pp. 40, 43, 202, 207, 256). En 1902, il passe un arrangement avec cette entreprise au sujet de ses modèles de «raboteuse à fer, lesquels [il a] consenti moyennant la somme de frs 130, a être reproduit, les dits modèles restant toujours ma propriété (sic)» (Copie de lettres, vol. 2, 7.09.1902, p. 227).

64 Eugène Kohler (18 juillet 1880-1971) est originaire de Bâle où son père Gottlieb exerçait le métier de tapissier-décorateur. Après une formation commerciale auprès de la Bâloise Assurance, il change de métier, collabore avec son père et effectue des stages dans différents bureaux d'architecture intérieure en Allemagne: en 1904-1905, il est à Hambourg, employé des «Kunstwerkstätten Wilhelm Bannier». Il exerce sa technique en copiant des tableaux de maîtres, en particulier Böcklin. Il entre au service de Held le 1er avril 1910; il quitte l'entreprise une première fois en 1918, puis définitivement en 1931 (Registre des ouvriers, pp. 49, 51). Entre 1918 et 1921, il émigre à Lyon où il ouvre avec succès son propre bureau d'architecte-décorateur. Lorsque sa

ALBERT HELD & C^{IE} MENUISERIE MODELE MONTREUX



Fig. 34 — Publicité parue notamment dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 19 juin 1922: le graphisme est réalisé dans l'entreprise.

femme émet le désir de revenir à Montreux, Held accueille à bras ouverts son ancien collaborateur qu'il n'avait semble-t-il pas remplacé. En 1931, il quitte Held pour l'entreprise Guyot de La Tour-de-Peilz, après qu'une expertise financière demandée par la Banque de Montreux ait jugé trop élevé son salaire et l'ait réduit de moitié. Cette affaire permet d'apprécier l'importance d'Eugène Kohler au sein de l'entreprise et l'estime dont il jouissait. La plupart des renseignements biographiques ont été fournis par son fils Eric Kohler. Tout en travaillant chez Held, Eugène Kohler avait des intérêts dans une entreprise familiale d'ameublement qui apparaît dans L'Indicateur vaudois de 1912 sous le nom de Kohler et qui, selon Eric Kohler, occupait Eugène, son père Gottlieb, son frère Arthur et son beau-frère Célestin Roullier; en 1917, l'entreprise devient Kohler E. & Cie (L'Indicateur vaudois, 1917); elle cesse son activité en 1933-1934 (L'Indicateur vaudois, 1933: dernière mention); entre 1921 et 1924, elle possède même une succursale à Lausanne (L'Indicateur vaudois, 1919-1925). Les archives de la menuiserie conservent la trace d'une collaboration étroite avec cette maison dont l'atelier était installé dans le bâtiment même de la Menuiserie Modèle. 65 Son fils Eric Kohler nous a transmis une série de publications provenant de la bibliothèque paternelle: un recueil des Technische Unterrichtsbriefe für das Selbststudium. System Karnack-Hachfeld, rédigé par O. Karnack (Müller), directeur du technicum de Limbach en Saxe, s.d. (Ex libris 1911), une série de manuels Sammlung Göschen: Hugo Becker, Geometrisches Zeichnen, Leipzig, 1900, Hans Freyberger, Zentralperspektive, Leipzig, 1908, Robert Haussner, Darstellende Geometrie, Leipzig, s.d., J. Vonderlinn, Schattenkonstruktion, Leipzig, 1904 (Ex libris EK 1905) ainsi que Max Kleiber, Ungewandte Perspektive, Leipzig, 1904, Chr. Hermann Walde, Der Praktische Tischler, ein Handbuch für Bau- und Möbeltischler, Leipzig, 1909.

66 Copie de lettres, vol. 3, 9.10.1903, p. 21.

67 Aux dires de Charles Buhler, ancien apprenti (1923-1929) (Registre

des ouvriers, p. 51) d'Eugène Kohler.

68 Pendant la période documentée par le Registre des ouvriers, soit de 1908 à 1935, les dessinateurs travaillent rarement plus de deux ans. Font exception Gérard Roy, employé de 1926 à 1932, noté comme très bon mais renvoyé par manque de travail (Registre des ouvriers, p. 52), comme d'autres dessinateurs au moment de la crise du début des années trente, et Amélio Cavigioli, qui engagé comme apprenti le 8 avril 1929, reste cinquante ans dans l'entreprise (Registre des ouvriers, p. 70).

69 Selon ses propres dires. Amélio Cavigioli est né en 1914;

il est engagé en 1929 et renvoyé en 1978.

70 Né en 1912, décédé en 1988, fils d'Hermann frère cadet d'Albert; fait un apprentissage de dessinateur chez Hofstetter à Bâle puis se perfectionne à Berlin, Paris et Marseille selon son frère Georges.

71 Il travaille dans l'entreprise jusqu'à l'âge de 82 ans, soit jusqu'en

72 Hermann (1882-1969), selon Georges, avait suivi un apprentissage d'ébéniste à Lausanne, chez Dunkler (Copie de lettres, vol. 1,

14.12.1899, p. 427).

73 Feuille d'Avis de Montreux, 5.01.1932. La nouvelle société reprend l'actif et le passif de la société en nom collectif Albert Held & Cie ainsi que les dettes privées d'Albert Held auprès du Crédit Foncier Vaudois et de la Banque de Montreux en lui achetant ses immeubles et vingt obligations hypothécaires du Winter-Palace de Gstaad. Le capital de 180 000 francs est divisé ainsi: Albert, Hermann et Louise, épouse d'Albert, possèdent chacun 50 000 francs; il n'est pas fait mention des propriétaires des 30 000 francs restants. Le conseil d'administration se compose de Hermann Held, administrateur-délégué, Albert Held et

⁷⁴ En 1931, selon Georges (1910-1990) qui avait effectué un apprentissage d'ébéniste chez Hofstetter à Bâle, puis un stage à Stuttgart. Selon Amélio Cavigioli, à cette date les neveux étaient encore en formation à l'étranger, ils seraient entrés dans l'entreprise vers 1934-1935.

75 O. HELD, supra note 3.

76 Edwin Annaheim, né en 1901, décédé vers 1985 selon Amélio Cavigioli. «Ancien apprenti de la Banque Cuénod à Montreux» (Encyclopédie illustrée, op. cit., p. 155).

⁷⁷ Journal de Montreux, 11 janvier 1965, p. 2.

78 Registre des ouvriers, p. 53.

79 Au sujet de cet événement, les archives de l'entreprise ne nous donnent aucun renseignement et les témoignages divergent; selon l'ancien dessinateur, Charles Buhler, embauché en 1923, Annaheim aurait été envoyé par la Banque Populaire en 1926, selon Irène Held vers 1927-28 seulement et selon Reymond Jenny, historien local, il s'agirait de l'Union de Banques Suisses.

80 Olga Rapin, fille d'Otto, comptable de l'entreprise, rapporte que son père devait poursuivre Albert à travers l'atelier pour pouvoir établir les factures. Des milliers voire des dizaines de milliers de francs n'ont jamais été facturés.

81 Le Registre des ouvriers contient les noms des ouvriers et employés, leur origine, leur domicile, leur date de naissance, leur profession, la date d'entrée, la date de sortie et parfois le motif du départ; ces listes couvrent la période 1908-1935; ce registre contient également une liste



Fig. 35 — Publicité en allemand paraissant au début des années trente.

des accidents survenus dans l'entreprise de 1908 à 1919. Le Registre des paies, 1^{er} avril au 31 décembre 1919, donne le relevé des heures effectuées par chaque employé par quinzaine, ainsi que le salaire horaire et le montant de la paie; c'est un document unique, tous les autres registres de paies avant disparu.

⁸² Copie de lettres, 26 volumes, 18.01.1894 (n° 1) - 5.08.1920 (n° 26).
 ⁸³ Le Registre des ouvriers (pp. 1-28) compte 770 ouvriers entre 1908 et 1918 parmi lesquels 320 sont Suisses (160 Romands, 150 Alémaniques, 10 Tessinois), 270 sont Italiens, 120 Allemands (dont une dizaine d'Alsaciens), 25 Francais, 25 Austro-Hongrois et le reste de nationalités diverses.

84 Soit quinze fois plus que la moyenne européenne; chiffres donnés par Hermann-Michel HAGMANN, Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse, problème économique, social, politique, phénomène sociologique, Lausanne, 1966, p. 21.

85 «Le recensement des entreprises au 24 août 1905 démontre que le pourcentage des ouvriers étrangers occupés dans l'industrie du bâtiment (Baugewerbe und Bauhandgewerbe) était de 60,7» (Auguste VUATTOLO, Histoire de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, 1873-1853, Zurich, 1953, tome 1, p. 77); le même auteur indique que selon le recensement de la population dressé en 1900, 24% des menuisiers sont étrangers.

En 1910, 51% des maçons sont d'origine italienne selon HAGMANN (op. cit., p. 33). Le recours à la main-d'œuvre étrangère s'explique par une concentration des besoins entre 1890 et 1914, période de très forte croissance économique et par l'impossibilité de trouver de la main-d'œuvre indigène, tant au point de vue qualitatif que quantitatif. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, une liberté absolue en matière d'immigration prévaut.

86 Protokollbuch vom Holzarbeiterverband Montreux, 11.10.1911-1.04.1916. Le groupe français ne produit plus de procès-verbaux entre 1911 et 1915.

87 Né en 1879, originaire de Gozzano, menuisier-poseur, engagé en janvier 1902, mobilisé en mai 1915, décédé le 18 décembre 1924 (Registre des ouvriers, pp. 2, 30).

88 Né en 1887, menuisier, embauché en 1914, mobilisé en 1916, réengagé en 1919, parti en 1923 (Copie de lettres, vol. 21, 26.07.1916, p. 443; Registre des ouvriers, p. 36).

89 Né en 1910, menuisier, entré en 1925, parti à une date indéterminée, décédé en 1953 (Registre des ouvriers, p. 70).

- 90 Registre des ouvriers, p. 6.
- 91 Registre des ouvriers, p. 12.
- 92 Registre des ouvriers, p. 14.
- 93 Registre des ouvriers, p. 23.
- 94 Registre des ouvriers, p. 27.
- 95 Registre des ouvriers, p. 31.
- Registre des ouvriers, p. 39.
 Registre des ouvriers, p. 43.
- 98 Registre des ouvriers, p. 43.
- 99 Registre des ouvriers, p. 33.
- 100 Registre des ouvriers, p. 58.
- 101 Soit un sculpteur spécialisé dans l'exécution de rampes d'escalier et de balustrade, ouvrage particulièrement dangereux (Registre des ouvriers, p. 64).
- 102 Registre des ouvriers, p. 77, «engagé temporairement». Des photographies de l'usine en 1914 montrent un atelier de tapissiers dont les ouvriers n'apparaissent pas dans le Registre dans la mesure où il s'agit de l'atelier de l'entreprise Kohler avec laquelle Held collabore souvent et qui avait installé sa pratique à la Menuiserie Modèle.
- 103 Registre des ouvriers, p. 78, «provisoirement».
- 104 Registre des ouvriers, p. 31.
- 105 Registre des ouvriers, p. 23.
- 106 O. HELD, supra note 3.
- 107 Voir note 3.

- 108 Irène Held, fille de Gustave, frère d'Albert, née en 1913, a travaillé quarante-quatre ans comme employée de bureau (1931-1975).
- Registre des ouvriers, p. 43; du 1er septembre 1925 au 31 mars 1926.
 Registre des ouvriers, p. 82.
- 111 En 1873, l'atelier de Georges Held compte quatre ouvriers (Paul RUDHART, L'effort vaudois, le développement économique dans le canton de Vaud, Lausanne, 1932, p. 75). Chiffres 1890 tirés de O. HELD, supra note 3; Encyclopédie illustrée (op. cit., p. 155).
- 112 RUDHART, op. cit., p. 75.
- 113 Trente-cinq ouvriers à l'établi et douze machinistes; chiffres mentionnés dans une lettre adressée à un éventuel futur contremaître (Copie de lettres, vol. 3, 25.06.1904, p. 404).
- 114 L'inspecteur des fabriques relève, à partir de 1908, pratiquement chaque année, le nombre d'ouvriers présents (Rapports d'inspection, Archives OFIAMT):

1908	59	1930	130	1948	82	
1912	90	1931	119	1952	75	
1916	54	1932	139	1953	74	
1918	52	1933	133	1954	68	
1921	89	1934	195	1955	75	
1922	80	1935	87	1957	78	
1923	64	1936	77	1958	80	
1924	59	1937	49	1962	108	
1925	47	1941	88	1964	121	
1926	93	1943	110	1967	118	
1927	78	1945	120	1981	40	
1928	90	1946	100			
1929	115	1947	91			

En 1930, il compte 7 employés de bureau. En 1932, il indique que la liste n'est pas à jour, il y aurait 35 inscriptions nulles.

- 115 Voir note 114.
- 116 Voir note 114.
- 117 Dont 23 ont été engagés avant septembre 1914, 15 pendant la guerre et 31 depuis de la fin des hostilités à avril 1919; ce dernier chiffre reflète une nette reprise des affaires (chiffres calculés à partir du Registre des ouvriers, pp. 29-31), reprise confirmée par les 147 engagements comptabilisés entre avril et décembre 1919.
- ¹¹⁸ Voir note 114; en 1931, selon RUDHART (op. cit., p. 76), il y a 160 ouvriers à Montreux, 45 à Lausanne (succursale ouverte en 1926 et fermée en 1933), alors que l'inspecteur des fabriques relève cette année-là 119 employés.
- ¹¹⁹ Voir note 114. Même dans les années 1960, le chiffre record de 1934 ne sera pas dépassé.
- 120 Voir note 114.
- 121 Ce type de calcul, établi à partir des listes du Registre des ouvriers, a été réalisé pour les années 1908-1927; il prend en compte le nombre total de mouvements, tous les ouvriers n'étant pas forcément présents en même temps.

Année	engagés	licenciés	Année	engagés	licenciés
1908	66	79	1918	54	59
1909	41	41	1919	175	105
1910	109	81	1920	49	65
1911	85	105	1921	23	37
1912	77	66	1922	29	27
1913	143	139	1923	10	21
1914	35	68	1924	13	19
1915	24	30	1925	74	40
1916	28	26	1926	64	54
1917	40	32	1027	87	44

122 Voir plus bas, pp. 42-45.

123 Le 30 janvier 1904, par exemple, il fait part à un menuisier de son refus de l'engager, l'atelier étant au complet (Copie de lettres, vol. 3, p. 200) et le 1er février, il publie dans la Tribune de Genève l'annonce suivante «On demande de suite de bons ouvriers menuisiers expérimen-

tés» (Copie de lettres, vol. 3, p. 205). Les places vacantes sont rapidement repourvues; les offres d'emploi spontanées sont très nombreuses et proviennent surtout de la Savoie, de Genève, du Jura, de la Suisse allemande.

124 Dix-sept départs pour cause de mobilisation en août 1914 et quelques retours en Italie en 1915.

125 L'Ouvrier sur bois, 12.06.1915.

¹²⁶ Vingt-quatre cas en 1921, un en 1922, trois en 1923, deux en 1924, six en 1928, trois en 1929, huit en 1930, vingt-quatre en 1931, cinquante-neuf en 1932, vingt-six en 1933, huitante-trois en 1934, dixneuf jusqu'en avril 1935, date ultime du Registre des ouvriers.

127 Cette situation touche une centaine d'ouvriers sur une période de quatre ans. L'inspecteur des fabriques note, en 1922, que les ouvriers font des heures supplémentaires, qu'en 1923, il y a un ralentissement, qu'en 1924, les affaires sont difficiles, qu'en 1925, le travail est ralenti (Rapports d'inspection, Archives de l'OFIAMT).

128 «Brutalement, de janvier à décembre 1921, le nombre de chômeurs passe de 35 000 à plus de 100 000» (Michel NEMEC, «1919-1939: contexte socio-économique et débat architectural» in Architecture de la raison, Lausanne, 1991, p. 69).

129 Le périodique de la Fédération romande des menuisiers, L'Industriel sur bois du 16 avril 1933, constate une forte augmentation du nombre de chômeurs et donne des chiffres pour l'année 1932 qui a enregistré 9718 chômeurs supplémentaires. Le nombre total de chômeurs du bâtiment se monte à 33 280 (parmi lesquels un tiers de maçons et 1414 menuisiers et charpentiers) soit 15 000 de plus qu'en 1922, année record.

130 Alors qu'en 1934, l'inspecteur relève l'exécution d'heures supplémentaires autorisées, en 1935, il note que les affaires sont très calmes, que l'on congédie encore des ouvriers et que l'hiver s'annonce mal (Rapports d'inspection, Archives de l'OFIAMT).

131 Pour l'histoire de la FOBB, voir Auguste VUATTOLO, Histoire de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment 1873-1951, FOBB, 3 tomes, Zurich, 1953, 1955, 1956. Pour l'histoire du mouvement ouvrier dans le canton de Vaud, voir LASSERRE, op. cit. Voir également: Philippe GARBANI, Jean SCHMID, Le syndicalisme suisse, histoire politique de l'Union syndicale 1880-1980, Lausanne, 1980.

¹³² Le journal syndical des ouvriers du bois change plusieurs fois de titre: Journal des ouvriers sur bois, 1906-1908; L'Ouvrier sur bois, 1909-1914; Schweizerische Holzarbeiterzeitung, 1915-1919; La lutte syndiale, 1920-1921; L'Action ouvrière, 1921-1922; L'Ouvrier du bois et du bâtiment, 1922-1928.

¹³³ Procès-verbaux conservés au siège de la section Vevey-Montreux de la FOBB à Vevey, disponibles pour les périodes suivantes: 5.08.1873-2.09.1873 / 5.04.1891-20.05.1899 / 25.07.1901-13.09.1911 / 10.12.1910-17.06.1920 (interrompu entre le 27.04.1911 et le 13.02.1915).

134 L'Industriel sur Bois, dès 1920, dépouillé jusqu'en 1938.

135 Procès-verbaux du comité de la FRM, 1.03.1919-30.05.1930;
 7.11.1931-31.12.1946 (consultés jusqu'à fin 1941).

Procès-verbaux du bureau du comité de la FRM, 16.09.1919-8.05.1936. 136 Assemblée du 10 août 1873 (FOBB, Vevey).

137 FOBB, Vevey; en vigueur dès le 25 août 1873, il fixe également la durée du travail à 11 heures et mentionne que les outils sont à charge du patron. C'est à Genève en 1857, qu'est négocié le premier tarif des travaux à façon (VUATTOLO, op. cit., vol. 1, p. 128).

¹³⁸ Le premier contrat collectif national est conclu en 1919 seulement et n'obtiendra pas l'assentiment des patrons romands (VUATTOLO, op. cit., vol. 1, pp. 129-130).

139 Ce n'est qu'en 1920, qu'apparaît la première mention relative à la sécurité et à la santé des travailleurs; le syndicat relève la nécessité d'installer des aspirateurs à la Menuiserie Modèle (Procès-verbaux Syndicat, 22.04.1920, 10.05.1920); par contre, l'inspecteur des fabriques avait déjà relevé l'absence d'un appareil pour l'évacuation des déchets

en 1910; en 1924, il mentionne que la maison recule devant la dépense d'un aspirateur à copeaux, en 1926, qu'il est en cours d'installation (Rapports d'inspection, Archives OFIAMT).

140 LASSERRE, op. cit., pp. 355-367.

141 Mouvement dissident proche de l'anarchisme, partisan de la grève générale, animé par le typographe Henri Baud et par les syndicalistes italiens, au sommet de son influence en 1907; ce mouvement trouve un écho chez les menuisiers de Montreux: en 1903, les Italiens (23 sur 80 syndiqués) décident de former leur propre syndicat à moins que l'abonnement au journal Le Grütli ne devienne facultatif et que l'écusson vaudois du drapeau syndical soit supprimé et remplacé par un groupe d'outils; ils obtiennent satisfaction (Procès-verbaux Syndicat, 27.06.1903, 11.07.1903, 19.07.1903, 3.08.1903).

142 LASSERRE, op. cit., p. 367.

¹⁴³ En avril-mai 1891; VUATTOLO, op. cit., vol. 1, p. 153; LASSERRE, op. cit., p. 303.

144 En mars 1891; VUATTOLO, op. cit., vol. 1, p. 152; LASSERRE, op. cit., p. 302.

145 Chaque partie fait des concessions, la grève est évitée par 43 voix contre 18: les ouvriers souhaitaient une durée de 9 h 30 (9 h le samedi),



Fig. 36 — Publicité paraissant au début des années trente.

ils obtiennent 10 heures (9 h 30), un salaire horaire augmenté de 15%, ils obtiennent 54 cts pour les menuisiers et 60 cts pour les machinistes, soit à peine 10%; par contre l'obligation de se syndiquer est maintenue, les heures supplémentaires sont majorées de 30 centimes. Voir Procès-verbaux Syndicat, 14.05.1905, 20.05.1905, 24.05.1905, 3.06.1905, 24.06.1905, 27.06.1905, 2.07.1905 et Convention 1905 (ACM Fonds Held).

146 Procès-verbaux Syndicat, 3.10.1906.

147 Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 2.05.1907; projet de convention publié dans le Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung du 30.05.1907.

148 Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 30.05.1907.

149 Procès-verbaux Syndicat, 29.06.1907; les patrons consentent à l'abolition du travail aux pièces et concèdent une augmentation de salaire.
150 Procès-verbaux Syndicat, 1.07.1907. Parmi eux, on relève les noms de Krammer, Ponti, Viscardi, Monti et Frey, ce dernier étant un des plus anciens ouvriers de l'entreprise (Procès-verbaux Syndicat, 2.07.1907).

151 Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 4.07.1907.

152 Grève du 29.06.1907 au 10.07.1907.

¹⁵³ Au vu «des mauvais résultats recueillis pendant les 7 ans où à Montreux les ouvriers sur bois possédaient le syndicat obligatoire» (Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 18.07.1907), ils renoncent finalement au syndicat obligatoire.

154 En novembre 1910, suite à une délation, Held renvoie l'homme de confiance du syndicat; les ouvriers demandent avec succès le renvoi du mouchard et la réintégration de l'ouvrier chassé (L'Ouvrier sur bois, 14.01.1911); cette affaire correspond peut-être à la grève victorieuse des ouvriers de la Menuiserie Modèle, mentionnée par Lasserre: une demi-journée en vue de la réintégration d'un ouvrier chassé, en 1910 (LASSERRE, op. cit., p. 319). Le même auteur fait également état d'une grève victorieuse de deux heures chez Held pour obtenir la réintégration d'ouvriers licenciés, vers le 10 juin 1908 (LASSERRE, op. cit., p. 318), ainsi que celle des ébénistes à mi-juillet 1899, chez Held également (LASSERRE, op. cit., p. 307). Aucune de ces deux grèves n'apparaît dans la presse syndicale ou dans les procèsverhaux.

155 L'Ouvrier sur bois, 12.03.1910.

156 L'Ouvrier sur bois, 23.04.1910.

157 VUATTOLO, op. cit., vol. 1, p. 191.

158 Au lendemain de la guerre, dans la plupart des pays d'Europe, les gouvernements présentent des lois en faveur des 48 heures; en Suisse, en avril 1919, le Conseil fédéral propose la révision de la loi sur les fabriques du 18 juin 1914 qui limitait le temps de travail à 59 heures hebdomadaires mais n'avait pas encore été appliquée en raison de la guerre. Il suggère l'adoption de la semaine de 48 heures, que de nombreuses associations ouvrières et patronales avaient déjà négociée. La loi est accepté en juin 1919 et entre en vigueur en janvier 1920 (La Suisse économique et sociale, publié par le Département fédéral de l'Economie publique, Einsiedeln, 1927, pp. 431-435). Si la majorité des ateliers travaillant le bois sont d'échelle artisanale et ne tombent pas sur le coup de la loi sur les fabriques, ce n'est pas le cas de Held; en effet un arrêté du Conseil fédéral du 3 juin 1891 assujettit à cette loi - la première, celle de 1877 qui fixe le temps de travail à 11 heures par jour -«les établissements ordinaires occupant plus de 10 ouvriers et les établissements employant la force motrice qui comptent 5 ouvriers seulement» (La Suisse économique et sociale, op. cit., p. 458); c'est pourquoi, la Menuiserie Modèle reçoit cette année-là la première visite de l'inspecteur des fabriques (mise sous la loi, le 22 septembre 1891, Rapport d'inspection, Archives OFIAMT).

159 Fédération suisse des ouvriers sur bois et Fédération suisse des maîtres menuisiers.

160 Dans certaines régions, 55 heures de travail hebdomadaire sont encore la règle; à Montreux, c'est encore le cas en avril 1919 selon le Registre des paies, 1^{er} avril au 31 décembre 1919, de la Menuiserie Modèle.

161 Les Procès-verhaux du comité de la FRM ne font guère mention de ces tractations: le 12 avril 1919, le comité accuse réception de la lettre des ouvriers réclamant les huit heures; le 10 mai 1919, il décide de refuser les huit heures et de se conformer à la loi en vigueur. Par contre, le 28 mai, est prévue la convocation d'une assemblée extraordinaire pour traiter de ce sujet; aucun écho de cette réunion n'apparaît par la suite dans ces procès-verbaux. Voir aussi, VUATTOLO, op. cit., vol. 1, p. 194. 162 Le projet des ouvriers prévoit, à partir du 1er janvier 1918, un horaire de 55 heures par semaine, un salaire de 90 cts pour les menuisiers, ébénistes, poseurs, charpentiers et tourneurs, de 1 fr pour les menuisiers-machinistes et de 75 cts pour les manœuvres, ainsi que l'obligation d'engager des ouvriers syndiqués (L'Ouvrier sur bois, 20, 10, 1917). Ils obtiennent un majoration de 10 cts sur tous les salaires soit respectivement 85 et 95 cts pour les ouvriers qualifiés et 70 cts pour les jeunes ouvriers ainsi que le 1er mai férié. Par contre l'horaire de travail reste fixé à 10 heures par jour (9 h 30 le samedi) soit 59 h 30 par semaine et l'obligation du syndicat n'est pas acceptée (L'Ouvrier sur bois, 24.11.1917, 12.01.1918).

163 En mai, augmentation générale de 10 cts pour les salaires de 1 fr et moins, de 15 cts pour les salaires de plus d'un franc; minimum porté à



Fig. 37 — Publicité signée Alexandre Held parue notamment dans *Vie, Art et Cité, Revue romande* de janvier-février 1940.

1 fr pour les menuisiers etc., 1.10 fr pour les machinistes et 85 cts pour les jeunes ouvriers; les ouvriers escomptaient davantage: «Le président prend la parole et dit que la situation alimentaire augmente sans cesse et que nos salaires ne suffisent plus; qu'il faut demander une augmentation de salaire et dénoncer notre convention au plus tôt et demander la journée de 9 1/2. Le camarade propose une augmentation de 20 cents par heure. [...] La proposition suivante est votée à l'unanimité: demande d'une augmentation de salaire de 20 cents et introduction de la journée de 9 1/2 à partir du 1er septembre» (Procès-verbaux Syndicat, 18.05.1918). Les ouvriers réclament une nouvelle augmentation de 10 cts au 1er septembre (Procès-verbaux Syndicat, 18.07.1918) qui n'est pas octroyée, si bien qu'en octobre, ils reviennent à la charge en demandant 20 cts (Procès-verbaux Syndicat, 26.10.1918); les patrons offrent 10 cts, les ouvriers proposent un échelonnement de l'augmentation d'ici à la fin de l'année et se déclarent prêts à entrer en grève (Procès-verbaux Syndicat, 7.10.1918); ils obtiennent gain de cause sur cette dernière proposition (Procès-verbaux Syndicat, 21.10.1918).

164 Les patrons s'étaient engagés à donner le samedi après-midi libre dès qu'il serait en vigueur à Lausanne, chose faite à cette date (L'Ouvrier sur bois, 29.06.1918); c'est pourquoi les ouvriers enjoignent les patrons de tenir leur promesse et les avertissent que le samedi 6 juillet le travail cessera à midi: «L'essai a pleinement réussi. Aucune défection. Le matin déjà apprentis et manœuvres dans les diverses usines brandissaient leurs balais pour procéder, l'air sérieux, au nettoyage obligatoire, sans en attendre l'ordre. Et l'après-midi, les locaux de travail étaient déserts, jusqu'aux braves nettoyeurs qui se hâtaient pour les derniers coups de torchon et prendre aussi à leur tour la clé des champs. Il n'y a pas eu de frottements entre salariants et salariés, de sorte que l'on peut considérer maintenant Montreux acquise à la semaine anglaise» (L'Ouvrier sur bois, 13.07.1918).

165 La grève générale ne rencontre pas l'approbation de tous les ouvriers syndiqués, certains estimant que cette initiative «est partie des éléments louches de Zurich» (Procès-verbaux Syndicat, 13.11.1918). Avant d'en voter le principe (20 pour, 13 contre), ils s'informent auprès des autres corps de métier de la place pour connaître leur attitude.

166 Held ne paie pas les salaires minimaux dus aux jeunes ouvriers et fait travailler le samedi après-midi (*Procès-verbaux Syndicat*, 7.03.1919, 21.03.1919, 4.04.1919).

- ¹⁶⁷ Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 21.06.1919; Procès-verbaux Syndicat, 20.06.1919.
- 168 Revendication d'une hausse générale de 15 cts (Procès-verbaux Syndicat, 18.07.1919).
- 169 Qui se voient adresser un ultimatum au 5 septembre (Procès-verbaux Syndicat, 29.08.1919).
- 170 Procès-verbaux Syndicat, 12.09.1919. Alors que la grève est acceptée par 46 voix sur 75, elle n'est pas décidée, les statuts de la Fédération suisse des ouvriers sur bois exigeant un taux de 75% de oui. Par la suite, les patrons demandent la levée de l'index, les ouvriers répondent affirmativement à la condition que soit octroyée une augmentation générale de 10 cts (Procès-verbaux Syndicat, 26.09.1919).
- 171 Annonce du lock-out, Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 4.10.1919.
- 172 Procès-verbaux Syndicat, 29.09.1919.
- 173 Procès-verbaux Syndicat, 4.10.1919.
- 174 Le patron Schnetzler ne renvoie pas ses ouvriers qui se mettent en grève, par contre, le patron Cosandier accepte les conditions, ses ouvriers continuent donc le travail (Procès-verbaux Syndicat, 6.10.1919).
- 175 Procès-verbaux Syndicat, 6.10.1919, 7.10.1919.
- 176 Procès-verbaux Syndicat, 6.10.1919, 7.10.1919.
- 177 Frs 1.38 pour les menuisiers, soit 6 centimes d'augmentation, 1.48 pour les machinistes (*Procès-verbaux Syndicat*, 10.10.1919, *Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung*, 25.10.1919).
- 178 Procès-verbaux Syndicat, 18.10.1919.
- 179 Procès-verbaux Syndicat, 17.10.1919.
- 180 Procès-verbaux Syndicat, 20.10.1919, 21.10.1919.

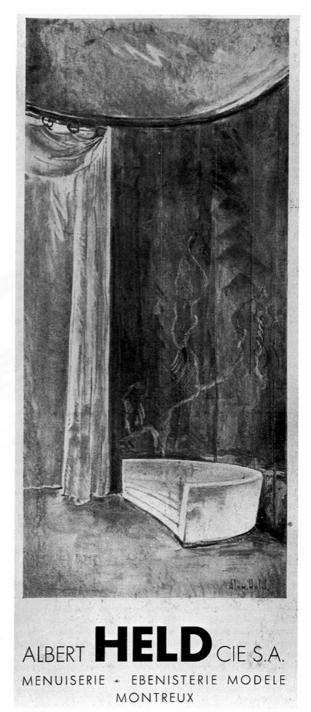


Fig. 38 — Publicité figurant le cabinet d'estampes présenté à l'Exposition nationale de 1939; graphisme et dessin d'Alexandre Held.

181 Procès-verbaux Syndicat, 17.01.1920.

182 Le menuisier le mieux payé gagne 1.43 franc en avril, 1.77 en décembre; le machiniste, 1.70 en avril et 2.02 en décembre; le menuisier le moins bien payé gagne 1.30 en avril, 1.60 en décembre; le machiniste, 1.30 en avril et 1.53 en décembre; certains salaires sont plus bas: ils concernent les manœuvres, les apprentis ou les jeunes ouvriers, peut-être le personnel temporaire ou nouvellement engagé (Registre des paies, 1er avril au 31 décembre 1919). Les Procès-verbaux Syndicat contiennent une remarque qui va dans ce sens: Held paie les jeunes nouvellement arrivés 1.05, 1.10 franc alors que la convention prévoit un minimum de 1.20 franc (Procès-verbaux Syndicat, 7.03.1919); il se défend en arguant qu'il ne peut payer le minimum à des ouvriers sortant d'apprentissage; le syndicat rétorque qu'il doit s'en tenir à la convention d'autant plus que les collègues concernés ont au moins deux ans de pratique (Procès-verbaux Syndicat, 21.03.1919, 4.04.1919). 183 Soit 9 heures les cinq premiers jours de la semaine et 5 heures le samedi; cet horaire est une première étape vers la semaine de 48 heures dont

184 Reflets de la conjoncture: alors qu'en 1919, la Fédération romande des menuisiers entreprend des démarches afin de faciliter l'entrée d'ouvriers étrangers (Proès-verbaux du comité de la FRM, 20.09.1919), en 1923, son organe L'Industriel sur bois (16.01.1923) se fait l'écho des mesures envisagées par l'OFIAMT pour favoriser l'émigration et limiter l'immigration. L'Action ouvrière du 28.01.1922 mentionne des salaires à Vevey de 1 franc pour un menuisier et de 1.30 pour un machiniste qui «doivent être acceptés, sinon c'est la mise au chômage sans espoir d'en recevoir les secours». En Suisse allemande, la même année, les patrons déclarent le lock-out pour introduire une baisse de salaire générale de 15 centimes (L'Action ouvrière, 18.03.1922, 8.04.1922). La Fédération patronale enregistre une baisse des salaires de 10% à Genève et Fribourg (Procès-verbaux du comité de la FRM, 8.04.1922) et entre en pourparlers afin d'obtenir des autorités une augmentation du temps de travail (Procès-verbaux du comité de la FRM, 19.05.1923).

l'entrée en vigueur légale est fixée au 1er janvier 1920 (voir note 158).

185 L'Ouvrier du bois et du bâtiment, 1.02.1923.

186 Recueil de coupures de presse provenant des archives de l'entreprise.

187 L'Ouvrier sur bois, 24.09.1910.

¹⁸⁸ En 1904, 1911, 1913, 1915, 1916, 1917, 1919, 1922, 1923, 1926, 1927, le syndicat relève les abus en matière d'heures supplémentaires pour lesquelles une autorisation doit être délivrée par le syndicat et par le Département cantonal de l'industrie; voir Procès-verbaux Syndicat, 3.09.1904, 8.01.1916, 4.11.1916, 1.12.1917, 21.03.1919; L'Ouvrier sur bois, 16.09.1911, 14.06.1913, 3.07.1915, 8.01.1916, 22.01.1916, 5.02.1916; L'Action ouvrière, 16.09.1922; L'Ouvrier du bois et du bâtiment, 21.06.1923, 10.02.1926, 13.06.1928.

189 Procès-verbaux Syndicat, 21.03.1919.

190 L'Ouvrier sur bois, 16.09.1911. Cette année-là, suite à une plainte du syndicat, Held est condamné à une amende de 70 francs par le Département cantonal de l'industrie pour violation de la loi sur les fabriques et de la loi sur le travail du samedi (L'Ouvrier sur bois, 16.09.1911).

191 En 1904, les ouvriers travaillent 11 heures au lieu de 10 sans paiement des 20 centimes supplémentaires prévus dans la convention (Procès-verbaux Syndicat, 3.09.1904); en 1916, le syndicat dénonce Held à l'inspecteur des fabriques et au Département de l'industrie (Procès-verbaux Syndicat, 8.01.1916): en effet, ce dernier, après avoir fait faire des heures supplémentaires à six ébénistes, refuse de leur payer le supplément de 25%, inscrivant dans leur carnet de paye: «Je ne paye pas de supplément» (L'Ouvrier sur bois, 22.01.1916); il est condamné au paiement du supplément et à une amende de 20 francs (L'Ouvrier sur bois, 5.02.1916).

192 L'Ouvrier sur bois, 10.01.1914.

193 L'Ouvrier sur bois, 17.01.1914.

194 L'Ouvrier sur bois, 3.07.1915.

195 Voir note 184.

196 L'Action ouvrière, 16.09.1922.

197 «Après une longue discussion, les camarades de Montreux déclarent formellement ne plus vouloir faire d'heures supplémentaires, étant donné que de nombreux ouvriers de la profession étaient sans travail» (L'Ouvrier du bois et du bâtiment, 28.10.1922).

198 Procès-verbaux Syndicat, 3.12.1910.

199 «Evidemment les plus grands coupables sont les ouvriers trop lâches pour opposer un refus aux grossières injonctions de leur maître et trop égoïstes pour saisir que leur acte est des moins solidaires» (L'Ouvrier sur bois, 14.06.1913).

200 L'Ouvrier sur bois, 2.09.1911; texte complet de l'article: «Quand un ouvrier qui a quitté un atelier de l'extérieur où l'exploitation s'exerce dans des limites normales, traverse le seuil de l'usine Held, à Montreux, il est presque instantanément saisi d'une impression mêlée de mélancolie et de regrets. En effet, malgré que dans toute usine moderne le travail est des plus intenses, chez Held la situation est audessus de cette mesure. Ce qui aggrave encore, c'est que les collègues rivalisent réciproquement dans l'intensité du travail. Et ce n'est pas tout. Concernant la durée de présence, chacun cherche à s'attirer les faveurs du patron en faisant plus d'heures supplémentaires l'un que l'autre. Du grand matin jusque tard le soir, parfois aussi le dimanche, c'est un va-et-vient nerveux, une course et chasse stimulée par un patron grognard, une scène dont peu de camarades peuvent se faire une idée. A la plupart des ouvriers, on peut leur lire la veulerie dans les yeux. Ils paraissent satisfaits de pouvoir se faire exploiter par leur «cher» patron. Mais, d'autre part, on peut reconnaître à leur physionomie la colère qui s'empare d'eux quand ils obéissent résignement (sic) aux ordres insolents du maître Held. Et malgré cela, aucun menuisier ne songe à recourir à l'aide de soi-même. L'idée d'organisation leur semble indifférente, même ridicule. Ils travaillent vite et longtemps, mais aucun n'a égard à sa famille et sa santé. C'est une obéissance moutonnière à toute injonction, exempte de toute velléité, sans s'inspirer de la moindre dose de dignité humaine et de conscience ouvrière. Tout ceci pour satisfaire, ni plus ni moins, la rapacité insatiable de l'employeur [...].»

201 Schweizerische Holzarbeiter-Zeitung, 18.12.1915.

202 En 1917, remarque du patron Heller qui prétend que sur la place, c'est lui, à part Held, qui paie le mieux ses ouvriers (Procès-verbaux Syndicat, 14.04.1917).

En 1933, Held est en conflit avec la Fédération romande des menuisiers; il est accusé de casser les prix: un des membres du comité de la FRM relève à cette occasion que les ouvriers de chez Held & Cie «sont en général payés davantage, par conséquent, le rendement de leur atelier ne peut pas être tel qu'il leur permet de faire des prix aussi bas qu'ils le font» (Procès-verbaux du comité de la FRM, 13.05.1933). De plus, la conviction qu'Albert Held offre de bons salaires fait partie de la tradition familiale.

203 L'Ouvrier sur bois et du bâtiment, 2.08.1944.

204 Le Journal donne le nom de l'objet ou du client quand il s'agit de mobilier, la date de réalisation et la nature du travail effectué.

205 Le Journal dénombre 45 portes revolver de 1906 à 1968 placées essentiellement dans des hôtels et des grands magasins, 452 mentions de pose de portes accordéon entre 1939 et 1970. Les fenêtres pivotantes ou basculantes Helda sont posées à partir de 1955 et jusqu'en 1968, dans 133 bâtiments, locaux industriels et scolaires principalement; la plus grosse commande, soit 312 fenêtres, concerne l'Ecole de médecine édifiée en 1958 à Lausanne sur les plans de l'architecte Marc Piccard. Les fenêtres Aluh sont posées entre 1957 et 1960. Les portes de garage «Overhead door» sont présentées à la Foire de Bâle en 1931; dès 1936, le Journal compte 89 installations de ce type de porte automatique dont les panneaux articulés coulissent sur deux montants rigides et se dissimulent contre le plafond du garage à l'approche de la voiture. Une soixantaine de mentions de portes insonores sont recensées dès les années 1950.

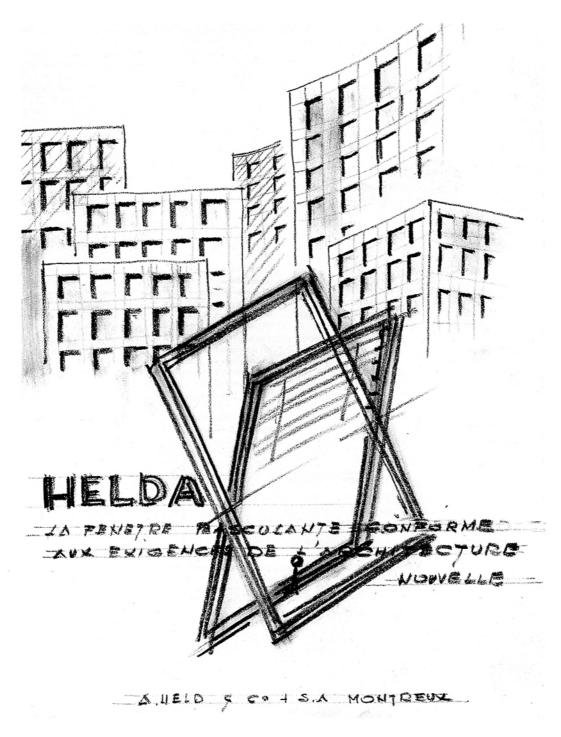


Fig. 39 — Projet de publicité pour la fenêtre pivotante Helda, vers 1955.

- 206 Voir note 39.
- 207 Voir A. WYSSBROD, "Chantiers hôteliers", pp. 85-109 du présent ouvrage.
- 208 Arch. Eugène Jost, 1903.
- ²⁰⁹ Arch. Eugène Jost, 1903-1908.
- 210 Arch. Eugène Jost, 1905.
- ²¹¹ Arch. Eugène Jost, Louis Bezencenet, Maurice Schnell, 1908.
- 212 Arch. Alexandre Hebrard, 1908-1909.
- ²¹³ Arch. Adrien Van Dorsser & Henri Buisson, 1912-1918.
- 214 Arch. Wilhelm Bracher, Friedrich Widmer, Marcel Daxelhofer, 1913-1914.
- ²¹⁵ Arch. Edmond Rovel, 1913-1916.
- ²¹⁶ Arch. Georges Chessex & Charles-François Chamorel-Garnier, 1915-1917.
- 217 Sanatorium Grand-Hôtel: arch. Henri Verrey & Alphonse Heydel pour Société Climatérique, 1891; menuiseries totales.

Sanatorium du Mont-Blanc: arch. Henri Verrey & Alphonse Heydel pour Société Climatérique, 1894, agrandi en 1898; menuiseries totales de l'agrandissement, hall acajou et interventions en 1912 et 1915.

Sanatorium Chamossaire: arch. Henri Verrey & Alphonse Heydel pour Société Climatérique, 1901; menuiseries diverses à une date non précisée.

Sanatorium Populaire: arch. Henri Verrey & Alphonse Heydel pour Société des Asiles de Leysin, 1902; menuiseries totales.

Sanatorium Anglais, puis Belvédère: arch. Henri Verrey & Alphonse Heydel pour Société Climatérique, 1906; menuiseries totales et interventions en 1937.

Sanatorium des Enfants: pour Société des Asiles de Leysin; menuiseries totales à une date non précisée, peut-être vers 1909.

Sanatorium Villa: peut-être Villa Morex; menuiseries totales à une date non précisée, peut-être 1909.

Sanatorium Rollier: sans précision du nom de la clinique, peut-être Les Frênes en 1909 et Clinique Manufacture en 1912 par Jules(?) Chaudet arch.: dans les deux cas menuiseries diverses.

Sanatorium Beau-Site: arch. Adrien Van Dorsser & Charles-François Bonjour pour S.I. de Beau-Site, 1914-1915; menuiseries totales.

Sanatorium Universitaire: arch. Georges Epitaux, 1914; menuiseries diverses entre 1922 et 1925.

Sanatorium Beaulieu: bibliothèque en pitch-pin en 1930.

Noms des architectes et dates de construction aimablement communiqués par Gilles Barbey.

- ²¹⁸ Place de Vernex, arch. Hermann Lavanchy et Louis Villars, 1908; menuiseries totales, guichets du hall en acajou, mobilier en chêne et diverses interventions en 1915, 1920, 1921, 1922, 1924.
- ²¹⁹ Arch. Francis Isoz, 1897-1903; menuiseries du rez-de-chaussée et interventions en 1924, 1942, 1948, 1949, 1950, 1957, 1958, 1961, 1962.
- ²²⁰ Arch. Francis Isoz, 1908-1910; menuiseries diverses et salle du conseil; lors de l'agrandissement en 1934-1935, menuiseries extérieures et bureau du directeur; mobilier en 1942.
- ²²¹ Arch. Georges Epitaux, 1910; menuiseries diverses.
- 222 Arch. Eugène Monod & Alphonse Laverrière, 1910-1911; interventions en 1921 et 1937.
- 223 Arch. Jean Taillens & Charles Dubois, Maurice Schnell & Charles Thévenaz, 1919-1923; menuiseries diverses extérieures, agencement guichets et bureaux, mobilier.
- 224 Arch. Maurice Schnell, Charles Thévenaz & René Bonnard, 1919-1923; menuiseries diverses dont les guichets du hall et la salle du conseil; interventions en 1961 et 1966.
- 225 1921, grands vitrages du rez-de-chaussée.
- ²²⁶ Banque Cantonale Vaudoise: 24 interventions; Banque Populaire Suisse: 10 interventions; Union de Banques Suisses: 37 interventions; Société de Banque Suisse: 14 interventions; Banque Fédérale: 14 interventions; Crédit Foncier Vaudois: 22 interventions.

- 227 Arch. Eugène Jost, 1902-1904; menuiseries totales et interventions en 1949, 1954 et 1962.
- ²²⁸ Arch. Eugène Monod, Alphonse Laverrière, Jean Taillens et Charles Dubois, 1911-1916; menuiseries totales du rez-de-chaussée et interventions en 1945 et 1949.
- ²²⁹ Arch. Eugène Jost, Louis Bezencenet, Alexandre Girardet, 1894-1900; menuiseries totales du rez-de-chaussée.
- 230 Arch. Georges Epitaux, 1913-1916; menuiseries diverses et interventions en 1961 et 1962.
- 231 Tribunal fédéral de Mon-Repos à Lausanne: arch. Louis-Ernest Prince & Jean Béguin, Alphonse Laverrière, 1922-1927; une partie des menuiseries intérieures et extérieures en 1925-1926, du mobilier, l'agencement et le mobilier des cabinets des juges et de la salle d'audience en 1927, des travaux divers en 1960.
- ²³² Arch. Georges Epitaux, 1925-1926; menuiseries intérieures et extérieures, salle de lecture, puis en 1936 menuiseries extérieures et salle du président en noyer, cabine téléphonique en noyer et chêne, interventions en 1951, 1957 et 1962.
- ²³³ Arch. Georges Epitaux, 1931-1934; menuiseries extérieures et doubles vitrages en 1933, interventions en 1940, 1963, 1964, 1965, 1966, 1968
- 234 Arch. J. Falconnier, L. Hessenmuller, J. Guignard, 1937-1938; menuiseries extérieures et intérieures en sapin.
- ²³⁵ Arch. Francis Isoz, 1899-1901; menuiseries générales, salle de gymnastique en 1940.
- Arch. Fernand Dumas et Denis Honegger, 1941; vitrages en 1940.
 Actuelle EPFL, avenue de Cour, arch. Jean Tschumi, 1962; revêtement des parois du grand auditoire.
- ²³⁸ Respectivement, place Saint-François n° 10 (arch. Jean Taillens & Charles Dubois, 1912-1913; menuiseries des bow-windows) et n° 12 (arch. Henri Verrey, 1898; menuiseries diverses).
- 239 Respectivement, place Saint-François nº 17 et nº 1.
- ²⁴⁰Arch. Jean Taillens & Charles Dubois, 1911-1913; menuiseries tota-
- ²⁴¹ Arch. Adolphe Burnat, 1916-1920; menuiseries principales des locaux, interventions en 1921, 1923, 1925, 1926.
- ²⁴² Arch. Charles Gunthert, 1915-1917; menuiseries principales des locaux, agencement de bureaux, salle du conseil; interventions en 1923, 1949, 1950, 1953, 1954, 1955, 1958, 1960, 1961.
- ²⁴³ Menuiseries extérieures et diverses, en 1921-1922 et 1924.
- 244 Un meuble à volet à rouleau, aménagement de bureaux, travaux divers, mille pièces pour fermetures, deux armoires, bibliothèque noyer, rayons pour armoires en 1959, aménagement de cantine et bar en 1960, une armoire à classement et travaux divers en 1961, transformations en 1967.
- ²⁴⁵ Sur les 460 immeubles recensés dans le Journal, 147 sont édifiés dans la décennie 1930-1939, parmi lesquels 85 sont le fait de sociétés immobilières et le reste de privés; dans la décennie précédente, on ne relève que 31 mentions d'immeubles. En 1932, l'inspecteur des fabriques remarque que l'entreprise entreprend de nombreuses constructions tant à Genève qu'à Lausanne (Rapport d'inspection, Archives OFIAMT).
- ²⁴⁶ Procès-verbaux du comité de la FRM, 10.05.1933; voir note 202.
- ²⁴⁷ Copie de lettres, vol. 1, 20.11.1895, p. 35.
- ²⁴⁸ Copie de lettres, vol. 3, 28.07.1904, p. 456.
- ²⁴⁹ Copie de lettres, vol. 4, 6.12.1904, p. 118 et lettre à Monsieur Séchaud: «il ne m'est pas possible d'accepter d'autres commandes de meubles pour cet hiver, étant surchargé de travaux du bâtiment; je suis certain de ne pas pouvoir vous livrer vos meubles à temps voulu» (Copie de lettres, 16.11.1904, p. 93).
- ²⁵⁰ Pavillons: Maggi, Peter-Cailler-Kohler, Klaus, Briod, Lindt, Sommer, Oulevay, Steuri frères, Arni, Naville & Cie, Compagnie laitière Hochdorf, Rosschütz, Blanc, Ormond, Dégailler, Simplon, Courvoisier, Aarberg, Philos, Frank, Grisons, Cremo, Weissflog Bit-

ter, Vautier, Pélissier, Milea-Alpina, Bitter des Diablerets, Saxon, Nestlé, Tobler-Grisons-Lindt-Sprüngli, des pâtes alimentaires, des chocolatiers, des eaux minérales, du Club de l'aviron, des maîtres boulangers et d'autres dont le nom n'a pu être déchiffré.

251 Section «Habitation et logement»: studio de dames pour collection d'estampes, décoré par Phyllis Laverrière et pourvu d'un mobilier en

sapin du pays cérusé dessiné par Alexandre Held.

²⁵² Auberge de campagne: aménagement des boiseries et du mobilier en mélèze naturel; Halle des fêtes: agencement des cuisines et offices; Restaurant de la Bière: aménagement du carnotzet et office; Restaurant-Terrasse: mobilier et office; Pavillon de l'Horlogerie (arch. Ad. Guyonnet): vitrines des exposants, salon de réception en palissandre et sycomore.

253 Le Journal dénombre une vingtaine de stands entre 1920 et 1961 pour le Comptoir, dont en 1920 et 1927 les propres stands de l'entreprise où sont présentés des échantillons de bois exotiques (collection avec laquelle Held avait remporté une médaille à l'Exposition d'agriculture tenue à Lausanne en 1910) et du mobilier de bureau.

254 Le Journal dénombre une dizaine de stands pour la Foire de Bâle, tous exécutés en 1946.

255 En 1916: «M. Held menuisier à Montreux admis sur proposition du Conseil de direction comme membre actif» (Procès-verbaux de L'Œuvre, p. 52). Albert sera proposé en 1927 comme candidat au conseil de direction, il semble que cette proposition soit restée sans effet (Procès-verbaux de L'Œuvre, p. 147); par contre, Alexandre Held en fera partie entre 1948 et 1950 (Procès-verbaux de L'Œuvre, pp. 286, 295).

256 «SALON, meubles en noyer d'Amérique poli. Composition de A. Laverrière. Exécution: Held et Cie, ébénistes, OEV., Montreux»; «BUREAU DE TRAVAIL, Composition de A. Laverrière. Exécution: Held et Cie, ébénistes, OEV., Montreux» (I" Exposition nationale d'art appliqué, organisée par L'Œuvre, association suisse romande de l'art et de l'industrie, et par le Werkbund suisse sous les auspices du Conseil fédéral, Lausanne, 6 mai au 25 juin 1922, Lausanne, 1922, p. 23). Voir Pierre FREY, «Architecture et raison de commerce», pp. 111-131 du présent ouvrage.

257 Aménagement de la section suisse: arch. Alphonse Laverrière.
258 Journal. Il s'agit selon la Feuille d'Avis de Vevey du 28 août 1925 d'un «casier à musique et de sellettes» exécutés selon une composition de J. Buffat de Lausanne.

259 Arch. Braüning, Leu et Düria (voir Exposition internationale Arts et Techniques, Paris, 1937, guide officiel, Paris, 1937, p. 120).

260 On dénombre dans le Journal, 2 magasins avant 1900, 5 dans les années 1900, 17 dans les années 1910, 71 dans les années 1920, 99 dans les années 1930, 131 dans les années 1940, 192 dans les années 1950 et 96 dans les années 1960.

261 Le Journal recense 33 carnotzets dont la moitié est réalisée entre 1938, date de la première mention, et 1950. La menuiserie entreprend, dans le même état d'esprit rustique, l'aménagement de nombreux restaurants dont la Taverne valaisanne de l'Hôtel Merkur à Zurich en 1941, l'Hôtel Ryffelberg à Zermatt en 1940, le restaurant La Chaumière à Lausanne en 1941, l'Hôtel de Ville de Cully en 1939-1940, le Buffet de la Gare de Baden en 1941, l'Auberge de l'Onde de Saint-Saphorin en 1938-1939 pour laquelle il est précisé qu'il s'agit d'un agencement «Vieux-Suisse» (Quelques installations exécutées par Albert Held & Cie Montreux, brochure publicitaire, vers 1950).

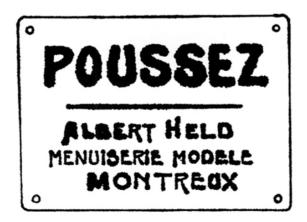


Fig. 40 — Croquis à l'appui d'une commande de plaques en laiton poli exécutées par la maison Kolliker & Cie de Zurich, 18 juin 1915. Plaques destinées à l'une des spécialités de la maison, la porte-revolver, de l'Hôtel Lausanne-Palace par exemple.